

2015/01

RWANDA : La controverse historique 20 ans après

par MAURO SBOLGI

*Analyses &
Études*
Politique internationale



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Education permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLITIQUE INTERNATIONALE
ÉCONOMIE

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites www.lesitinerrances.com et www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com – www.sireas.be

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

*« La propagande est à la démocratie
ce que la violence est à la dictature »*
Noam CHOMSKY



Congo



Rwanda



INTRODUCTION

Nous savons que le Rwanda a vécu en 1994 un génocide qui a bouleversé nos consciences. Nous avons vu des images, des pièces de théâtre, des films sur le génocide des Tutsi au Rwanda. La version officielle du récit qui les accompagne se résume plus ou moins comme suit :

Deux ethnies s'opposent au Rwanda depuis très longtemps, la majorité Hutu (environ 85 % de la population) et la minorité Tutsi. À l'indépendance du pays (1962), les Hutu ont été mis au pouvoir. À la suite de massacres qui se sont déroulés à cette époque, de nombreux Tutsi ont fui le pays, beaucoup se sont retrouvés dans des camps installés en Ouganda.

Le 1^{er} octobre 1990, ces Tutsi exilés ont décidé de rentrer au Rwanda pour libérer le pays de la dictature du président Habyarimana. Ils sont entrés par le Nord, par la frontière ougandaise, avec une armée très disciplinée, qui avança progressivement vers la capitale, Kigali. Cette armée et son mouvement politique, le Front Patriotique Rwandais (FPR) sont dirigés par Paul Kagamé. Certains politiciens Hutu, opposants au président Habyarimana, se sont ralliés à leur cause.

Le 4 août 1993, Kagamé et Habyarimana signent un accord de paix à Arusha (Tanzanie). Mais des extrémistes Hutu n'ont pas accepté le contenu de cet accord. C'est pourquoi ils ont abattu Habyarimana et exécuté un génocide contre les Tutsi et les Hutu modérés. Ce génocide était préparé, son plan était organisé depuis longtemps. Le plan fut exécuté par le gouvernement intérimaire mis en place à la mort d'Habyarimana. Les milices Interahamwe ont prêté main forte à la réalisation de ce plan, parfois avec l'aide de l'armée gouvernementale (les FAR). Environ 800 000 Tutsi et Hutu modérés ont péri

entre le 7 avril (lendemain de l'assassinat du président Habyarimana) et le 4 juillet 1994 (prise de Kigali par Kagamé).

Telle est la version officielle que l'on retrouve dans la plupart des médias du monde. Comme pour toute lecture historique, la recherche de la vérité est difficile. Dans le cas du drame rwandais, c'est encore plus difficile parce qu'il y a un malaise psychologique à accepter, pour des faits aussi graves, une lecture historique qui s'écarte de celle qu'on entend depuis 20 ans. On est perturbé quand on vous dit « ce n'est pas vrai, ça ne s'est pas passé comme ça ». On n'a pas la conscience tranquille, on est déstabilisé, qui faut-il croire ? Ai-je le droit de penser autrement ? Est-ce manquer de respect à l'égard des victimes ?

En réalité, un véritable tabou s'est imposé dès 1994. Toute personne osant poser des questions délicates est considérée comme douteuse, négationniste, révisionniste, suspectée d'avoir des sympathies pour le diable. Difficile de prendre l'initiative de chercher la vérité dans ces conditions.

Au Rwanda encore aujourd'hui, aborder ces questions est passible de poursuites judiciaires et d'emprisonnement pour crime de négationnisme et divisionnisme. Or, de négationnisme il n'est pas question. Les tueries ont eu lieu, à grande échelle, sans distinction et avec une férocité indescriptible, il n'est pas question de les relativiser ni de contester la qualification de génocide que l'ONU leur a attribuée.

Mais la vérité historique a des droits et la gravité des conséquences du drame rwandais nous oblige à en parler ouvertement. En effet, qui a conscience des relations de cause à effet entre la victoire de Paul Kagamé à Kigali et l'état de guerre et d'insécurité permanente qui sévit à l'Est du Congo depuis lors ? Les violences au Congo, en particulier au Nord et au Sud Kivu, à la frontière du Rwanda, sont responsables de la mort de plusieurs millions de personnes en 20 ans – et ça continue – auxquels il faut ajouter près d'un demi-million de cas de viols et autres violences sexuelles inimaginables. Nous y reviendrons au chapitre 7.

La vérité sur les causes, les conséquences et les responsabilités du génocide rwandais s'impose pour dénoncer les jeux des intérêts économiques mondiaux dans les multiples drames qui continuent de se jouer en Afrique. La version officielle qui s'est imposée pendant des années occulte le rôle et les responsabilités des puissances occidentales dans ce drame.

Cette étude s'adresse au lecteur qui entend ne pas se contenter de la thèse portée par l'actuel pouvoir rwandais ou qui ne s'est pas posé de questions

sur le génocide, que ce soit parce que c'est loin de ses préoccupations quotidiennes ou parce qu'il n'a pas eu la chance d'établir une relation d'amitié et de confiance avec des réfugiés rwandais qui ont vécu ce drame et ont dû fuir eux aussi, mais dans des circonstances différentes de celles qui correspondent au récit officiel.

Des milliers de pages ont été écrites sur le génocide rwandais, souvent contradictoires. Des milliers de personnes ont été entendues dans le cadre de procédures pénales, avec des déclarations tout aussi contradictoires.

Où en est-on aujourd'hui ? Les principaux points de la controverse historique sont :

1. Le génocide était-il prémédité et planifié ?
2. Qui a ordonné l'assassinat du Président Habyarimana le 6 avril 1994 ?
3. Peut-on parler d'un double génocide ?
4. Le génocide des Tutsi aurait-il pu être évité ?
5. Habyarimana était-il un si mauvais chef d'État ?
6. À quoi ressemble le régime rwandais actuel ?

Enfin, le chapitre 7 présente quelques constats qui répondent à la question « Et le Congo dans tout ça ? ».

1. LE GÉNOCIDE DES TUTSI ÉTAIT-IL PRÉMÉDITÉ ET PLANIFIÉ ?

Le 1^{er} octobre 1990, l'armée du FPR envahit le Rwanda par le Nord, par la frontière ougandaise. Le pays est en guerre.

Cette attaque est préparée et dirigée par des Tutsi rwandais qui avaient occupé des positions clé en Ouganda : d'abord par Fred Rwigema, ex-chef d'état-major de l'armée ougandaise et ex-vice ministre ougandais de la défense, puis par Paul Kagamé, ex-chef du service de renseignements de l'armée ougandaise, dès le 2 octobre, suite au décès de Fred Rwigema survenu dans des circonstances non encore élucidées¹.

Pour mettre fin à la guerre, le Président Habyarimana signe le 4 août 1993 à Arusha (Tanzanie) des Accords de Paix proposés par les puissances occidentales : en résumé, un plan de paix impliquant la fusion des armées des protagonistes et l'installation d'un gouvernement de transition comprenant des membres du FPR.

1 MUSABYIMANA, Gaspard, *La mort de Fred Rwigema au second jour de l'attaque du Rwanda par le FPR reste mystérieuse*. Sur Internet, voir bibliographie.

Fin 1993, pour faciliter l'application des Accords d'Arusha, l'ONU envoie des Casques Bleus au Rwanda : la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda). Les casques bleus belges et tout le secteur de Kigali sont sous le commandement du Colonel Luc Marchal.

Le soir du 6 avril 1994, au retour d'une réunion en Tanzanie, l'avion qui transportait le président Habyarimana et son homologue burundais est abattu juste avant son atterrissage.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, face au vide politique, une réunion de crise est organisée par les hauts responsables militaires, présidée par le colonel Bagosora, ce qui fut interprété comme un coup d'État. Or, dans le respect de la Constitution, ces militaires mettent en place un gouvernement civil qui prête serment le 9 avril.

Le 7 avril, des soldats de l'armée gouvernementale abattent dix casques bleus belges parce que le bruit court que ce sont les belges qui ont abattu l'avion.

Des massacres se développent dans tout le pays, malgré la présence des Casques Bleus. Ils dureront trois mois. Le 4 juillet 1994, le général Kagamé prend Kigali. Il déclare la fin de la guerre et forme un nouveau gouvernement dont il est Vice-président et Ministre de la Défense. Conformément aux accords d'Arusha, le nouveau gouvernement comprend un premier ministre Hutu ainsi que quelques autres ministres Hutu issus des partis d'opposition au régime du Président Habyarimana.

1.1. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a acquitté les présumés planificateurs du génocide

Les membres du gouvernement intérimaire qui étaient au pouvoir depuis le 9 avril 1994 furent qualifiés d'extrémistes Hutu (le Hutu Power) et accusés, avec d'autres hauts responsables du pays, d'avoir mis en œuvre un plan d'extermination systématique des Tutsi.

Dans la logique de cette thèse, le Conseil de Sécurité de l'ONU décide, par sa résolution n°955 du 8 novembre 1994, de créer un Tribunal Pénal International pour le Rwanda chargé de poursuivre et condamner les responsables pour les crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994. Ce tribunal siège à Arusha, en Tanzanie.

Aujourd'hui, grâce à ses travaux, on peut commencer à ré-écrire l'histoire du Rwanda, ce qui n'enlève rien au respect que l'on doit à toutes les victimes.

Le TPIR commence ses travaux d'enquêtes en 1995. Le Conseil de Sécurité de l'ONU vient de reporter au 31 décembre 2015 la date de fin des audiences². Ce tribunal fonctionne selon les règles du droit anglais : le suspect est présumé coupable et c'est ce que le Procureur doit démontrer. Au départ les dossiers sont vides et le procureur est chargé de rassembler toutes les preuves de culpabilité. Dans ce cadre, des experts et des témoins à charge et à décharge ont été entendus et ré-entendus pendant près de 20 ans.

Les accusations du Procureur reposent sur des travaux de personnes consultées à titre d'experts. La plus connue d'entre eux est l'historienne américaine Alison Desforges. Plusieurs experts ont été informés par des associations rwandaises de défense des droits de l'homme proches du FPR, notamment le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et de la Démocratie au Rwanda (CRDDR) et de l'Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO), créés tous deux en 1990, c'est-à-dire à la veille de l'invasion du pays par le FPR.³

Alison Desforges reconnaîtra par la suite qu'elle s'était trompée sur un certain nombre de points et dénoncera également les crimes commis par le FPR.

Le TPIR a fini par admettre que la thèse de la planification ne tient plus. Tour à tour, les accusés ont été blanchis de cette accusation. Il n'y a pas eu d'« entente en vue de commettre le génocide ». Les thèses sur lesquelles reposait cette accusation⁴ faisaient partie d'un montage qui a été déconstruit peu à peu devant la justice internationale au cours de 20 ans d'audiences :

- L'Akazu (la petite hutte), terme utilisé par l'opposition pour désigner l'entourage familial du président, n'a jamais été une cellule secrète visant à comploter pour organiser le génocide
- La radio Mille Collines n'a pas été créée pour préparer le génocide et n'a pas fait d'appel à la violence *avant* le 6 avril 1994; par contre, elle a été créée en 1993 en réaction à la radio Muhabura, la radio de propagande du

2 ONU, Conseil de Sécurité, Résolution 2194 (2014). Sur Internet, voir bibliographie.

3 PHILPOT, Robin (2003), *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Ed. Les Intouchables. DESOUTER, Serge (2007), *Rwanda : le procès du FPR*. Ed. L'Harmattan.

4 Thèse largement diffusée par la journaliste belge Colette Braeckman

FPR pendant la guerre, qui incitait à la violence depuis sa création deux ans plus tôt.⁵

- L'avion du président Habyarimana n'a pas pu être abattu par ceux qui ont été qualifiés d'extrémistes Hutu. Il a été établi qu'ils ne possédaient pas de missiles anti-aériens.
- Le gouvernement intérimaire du 9 avril 1994 n'est pas le résultat d'un coup d'État visant à exécuter un génocide. Au contraire, c'est un gouvernement civil mis en place dans un souci légaliste de respecter ce que la constitution prévoit en cas de vide de pouvoir⁶. En effet, non seulement le Président Habyarimana mais également son premier ministre ainsi que le chef de l'armée et le président de la cour constitutionnelle venaient d'être tués.
- Quant aux *interahamwe*, milices créées en 1992, dont le nom est associé à l'exécution du génocide des Tutsi, elles étaient effectivement liées au parti MRND, ex-parti unique. Dès l'avènement du multipartisme (en 1991), tous les partis politiques ont organisé leur service d'ordre. Mais les nouvelles données montrent que les méfaits des *Interahamwe* répondent à des logiques plus complexes. Par exemple, on a appris que les *Interahamwe* furent créés par un sympathisant du FPR qui sera plus tard ministre dans le gouvernement du général Kagamé. « *Le chef des Interahamwe à Kigali (Robert Kajuga) était lui-même Tutsi ainsi que nombre d'infiltrés au sein de cette milice dont nous connaissons les noms et jusqu'aux pseudonymes. Leur mission était double : provoquer le chaos afin de créer l'irréversible et discréditer les partisans du président Habyarimana aux yeux de l'opinion internationale* »⁷

5 PUTS, Jean Paul, *Radio Muhabura, une radio de la haine protégée ?* Sur Internet, voir bibliographie

6 *Protocole du 7 avril 1992 pour un gouvernement de transition multipartite comprenant le MRND et quatre partis d'opposition (MDR, PL, PSD et PDC) avec un premier ministre de l'opposition. C'est suite à ce protocole que les premiers ministres Dismas Nsengiyaremye et Agathe Uwilingiyimana avaient été intronisés successivement en avril 1992 et en juillet 1993.*

C'est ce même protocole qui a été utilisé pour mettre en place le Gouvernement du 9 avril 1994 et son premier ministre Jean Kambanda, avec trois objectifs:

1. Gérer les affaires de l'état en mettant l'accent sur l'ordre ainsi que la sécurité des personnes et des biens

2. Continuer à négocier avec le FPR pour la mise en place des nouvelles institutions a base élargie (gouvernement et assemblée nationale élargis)

3. Mettre en place le volet humanitaire pour secourir les personnes déplacées, les sinistrés ainsi que les errants suite à la guerre.

Mais ce gouvernement n'a pas pu achever ses objectifs.

7 LUGAN, Bernard (2014), *Rwanda, un génocide en question*. Ed. du Rocher.

Les éléments de cette déconstruction sont apparus au fur et à mesure des procès en appel devant le TPIR. Ils sont résumés et présentés avec clarté par l'historien Bernard Lugan, lui-même expert assermenté au TPIR, dans son livre « Rwanda, un génocide en question » basé sur les archives du TPIR, publié en janvier 2014.

Certains accusés ont été immédiatement libérés au terme de leur procès. D'autres restent condamnés à de lourdes peines de prison, parfois seulement parce qu'il a été considéré que leur position hiérarchique aurait dû leur permettre d'arrêter les massacres.

On est obligé de conclure que le génocide est une réaction d'une violence atroce, d'une brutalité sans nom, résultant du pourrissement de la situation, des réactions et contre-réactions aux atrocités commises par le FPR depuis son invasion du pays comme nous le verrons ci-après, et qui ont culminé avec l'assassinat du Président Habyarimana. Ce climat de tension extrême a encore été envenimé par les événements au Burundi voisin où Melchior Ndadaye, premier président Hutu démocratiquement élu le 1^{er} juin 1993, fut assassiné par l'armée Tutsi le 21 octobre 1993.

1.2. Interdiction de juger des responsables Tutsi

Le TPIR avait pour mission d'enquêter sur les crimes de génocide et les crimes de guerre commis entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1994 au Rwanda et dans les États voisins. Il est surprenant qu'à la fin de ces 20 ans de travail aucun agent du FPR n'ait été poursuivi par ce tribunal alors que la résolution n° 955 de l'ONU qui l'institue parle de « *juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire* » sans limitation à une des deux parties.

Dans son témoignage publié en 2009⁸, Carla Del Ponte, Procureur au TPIR de 1999 à 2003 explique à quel point il fut difficile de collaborer avec Kagamé, ne fut-ce que pour organiser la sortie du Rwanda des témoins à décharge convoqués aux audiences. Elle décrit aussi comment ses contacts avec les États-Unis aboutissent à la conclusion qu'il était impossible de poursuivre des responsables du FPR. Lorsqu'elle tenta de les poursuivre en émettant un mandat d'arrêt à l'encontre de 14 suspects, on lui annonça que son mandat ne serait pas renouvelé. Les suspects ne furent pas poursuivis.

Lorsqu'elle apprit que l'avion qui transportait le président Habyarimana aurait été abattu sur ordre du FPR, elle déclara : « *S'il s'avérait que c'est le FPR qui a abattu l'avion présidentiel, l'histoire du génocide devrait être réécrite* ».

8 DEL PONTE, Carla (2008), *La Traque, les criminels de guerre et moi*. Ed. Héloïse d'Ormesson.

2. QUI A ORDONNÉ L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT HABYARIMANA LE 6 AVRIL 1994 ?

2.1. *Silences et controverses*

Aucune enquête internationale n'a été faite pour déterminer les responsables de cet attentat dont on reconnaît unanimement qu'il a été l'élément déclencheur du génocide. Le rapport du Sénat de Belgique sur les travaux de la Commission d'Enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda (1997) indique déjà que différentes initiatives individuelles d'enquête sur l'assassinat du Président Habyarimana se sont heurtées à un mur.

Au TPIR, les premières informations concernant l'implication du FPR dans l'attentat remontent à 1997. Un australien, Michael Hourigan, avait été envoyé au Rwanda par le TPIR pour enquêter sur ce point. Une chape de silence fut mise sur son rapport et il fut décidé que la question de l'attentat du 6 avril 1994 n'entrait pas dans les compétences du TPIR. La thèse officielle est toujours celle de l'action d'extrémistes Hutu qui reprochaient au Président d'avoir accepté les accords d'Arusha.

Entretemps, les travaux du TPIR ont révélé que les proches du FPR savaient depuis toujours quel était celui qui a donné l'ordre d'abattre l'avion. Le TPIR dispose de tous les détails concernant les missiles. On sait qu'ils étaient d'origine soviétique, qu'ils ont transité par l'Ouganda, qu'ils étaient en possession du FPR, on a les dates de livraison et les numéros de série, on connaît le lieu d'où le coup est parti, et même les noms de ceux qui ont tiré. On sait aussi que le gouvernement d'Habyarimana ne possédait pas de missiles.⁹ Mais les procureurs du TPIR n'ont pas été autorisés à traiter la question de la responsabilité de l'attentat.

En 2002, la publication du journaliste camerounais Charles Onana¹⁰ attribuant la responsabilité de l'assassinat à Paul Kagamé conduit ce dernier à porter plainte en diffamation au Tribunal de Paris. Mais Kagamé retirera sa plainte face à l'évidence des pièces au dossier.¹¹

Ce même Tribunal de Paris sera ensuite saisi par les familles de l'équipage français qui pilotait l'avion. À la suite de leur plainte, le juge d'instruction anti-terroriste Jean Louis Bruguière avait conclu, en novembre 2006, à la responsabilité de Kagamé et de son entourage. Des mandats d'arrêts ont

9 LUGAN, Bernard (2014), *op. cit.*

10 ONANA, Charles (2001), *Les secrets du génocide rwandais. Enquête sur les mystères d'un président*. Ed. MINSI.

11 Voir notamment MUSABYIMANA, Gaspard (2003), *La vraie nature du FPR/APR d'Ouganda en Rwanda*. Ed. L'Harmattan.

été lancés, qui ne seront jamais exécutés afin de préserver les relations diplomatiques entre Paris et Kigali.

Ce dossier sera rouvert par la suite et est actuellement dans les mains des juges Trévidic et Poux. Il y fut surtout question d'expertises et contre-expertises dans des rapports balistiques et acoustiques permettant de déterminer le lieu d'où le tir de missile était parti. On s'interroge toutefois sur la validité et l'utilité de ces expertises alors que les déclarations et témoignages sont de plus en plus nombreux pour affirmer que c'est bien Paul Kagamé qui a commandité l'assassinat.

Le dernier rebondissement de cette affaire concerne la disparition inopinée au Kenya, le 13 novembre 2014, d'un dernier témoin oculaire, Émile Gafirita, qui devait être convoqué à Paris. Dans l'attente de sa convocation, qui n'arrivera que le jour de sa disparition, Gafirita avait écrit à son avocat : « *le plus vite serait le mieux avant qu'ils ne me fassent taire à jamais* ». ¹²

2.2. Témoignages

Le premier témoignage est celui d'Abdul Ruzibiza, ex-lieutenant dans l'armée du FPR de 1990 à 2001, affecté notamment à la Direction du Renseignement Militaire. Il avait été convoqué à Paris par le juge Bruguière et avait affirmé la responsabilité de Kagamé et de ses proches. Il publie en 2005 un ouvrage intitulé *Rwanda, l'histoire secrète*, où il raconte dans le détail comment avait été organisé cet assassinat. Il s'est ensuite rétracté puis a reconfirmé ses déclarations. Il est brusquement décédé en 2010.

Il y eu plusieurs autres témoignages d'ex-collaborateurs du FPR par la suite. Entre autres, le 1^{er} octobre 2011, le témoignage public, aux États-Unis, de l'ex-ambassadeur et ex-directeur de cabinet de Kagamé, Théogène Rudasingwa, qui s'est dit prêt à fournir des informations supplémentaires aux juridictions nationales et/ou internationales. Il avait écrit au juge Trévidic dans ce sens et a été entendu.

Le 9 juillet 2013, Faustin Kayumba Nyamwasa et Patrick Karegeya, respectivement ex-chef d'état-major de l'armée du FPR et chef du renseignement militaire durant la guerre et ex-chef du renseignement extérieur du FPR, tous deux réfugiés en Afrique du Sud, font des révélations publiques. Dans une longue interview accordée à Radio France International, ils dénoncent ensemble la responsabilité directe de Kagamé dans l'attentat contre l'avion présidentiel. ¹³

12 RFI, 26/11/2014, *Disparition du témoin Gafirita: la police kényane n'ouvre pas d'enquête*. Sur Internet, voir bibliographie.

13 RFI, 9/07/13, *Interview de Patrick Karegeya : « Nous savons d'où les missiles sont*

Kayumba avait déjà été victime de deux tentatives d'assassinat en 2010 ; le journaliste qui a tenté d'enquêter sur cet attentat a été tué. Quant à Karegeya, il savait que Kagamé n'avait pas renoncé à le liquider et l'avait répété à la journaliste Colette Braeckman au cours d'une interview publié dans le journal *Le Soir* du 6 novembre 2013¹⁴. Peu après, le 1^{er} janvier 2014, on l'a trouvé étranglé dans une chambre d'hôtel à Johannesburg. Tout en niant officiellement son implication, Kagamé avait dit quelques jours plus tard : « *Quiconque trahit notre cause ou souhaite du mal à notre peuple deviendra une victime. Il reste seulement à savoir comment* »¹⁵

3. PEUT-ON PARLER D'UN DOUBLE GÉNOCIDE ?

La thèse du double génocide, c'est-à-dire de massacres systématiques des deux ethnies, fait scandale. On l'assimile à du révisionnisme, voire du négationnisme. Mais ces qualifications, issues d'une autre tragédie, ne s'appliquent pas à l'histoire du Rwanda, car il ne s'agit pas de nier le génocide des Tutsi. Au contraire, reconnaître qu'il y a eu des massacres de masse dans les deux sens, c'est faire un pas vers la réconciliation.

Reporters Sans Frontières argumentait déjà en 1995 : « *Le chantage qui consiste à dire qu'on ne pourrait pas dénoncer aujourd'hui ce qui se passe, les manquements à la liberté de la presse et généralement les manquements aux droits de l'homme dans un pays comme le Rwanda sous prétexte que ça voudrait dire qu'on nie le génocide ou qu'on serait révisionniste, est inacceptable* » /.../ « *si on n'a pas affaire à un génocide rampant aujourd'hui au Rwanda, on a affaire à des massacres d'une telle ampleur qu'il est impossible que la communauté internationale ne dise rien* » (R. Menard, Conférence de presse de Reporters Sans Frontières, International Press Center, Bruxelles, 11 décembre 1995).¹⁶

Les tueries commises par le FPR à l'encontre de la population Hutu ne se sont pas limitées à « quelques mouvements de représailles »¹⁷. Elles ont fait

partis », et RFI, 9/07/13, *Interview de Kayumba Nyamwasa* « Je suis prêt à apporter toutes les preuves ». Sur Internet, voir bibliographie.

14 BRAECKMAN, Colette, *Kagamé a fait tuer des tas de gens*, *Le Soir*, 6/11/13, Sur Internet, voir bibliographie.

15 RFI, 25/1/14, *Assassinat de Karegeya: Kagamé dément toute implication du Rwanda*, Sur Internet, voir bibliographie.

16 Cité dans SOS RWANDA-BURUNDI, (1998) *Liste des membres du FPR-INKOTANYI/APR soupçonnés d'avoir prémédité et commis des crimes contre l'humanité qui sont de la compétence du TPIR, dossier N° 1*, Sur Internet, voir bibliographie.

17 Contrairement à ce qu'écrit Damien Vandermeersch dans son livre *Comment devient-on génocidaire ?* GRIP, Bruxelles, 2013.

partie d'un plan de prise de pouvoir et d'une politique d'épuration ethnique. Cette politique sera par ailleurs poursuivie par d'autres moyens, notamment via les prisons-mouroirs où seront entassés arbitrairement des centaines de milliers de Hutu présumés génocidaires souvent sans que le moindre dossier n'existe pendant plus de dix ans ou sur base de condamnations expéditives. Ainsi, en 1998, environ 130 000 prisonniers étaient entassés dans un espace carcéral conçu pour en accueillir 12 000. Cette situation entraînant des conditions qui ont été universellement reconnues comme inhumaines et qui ont coûté la vie à des milliers de personnes (souvent innocentes)¹⁸.

3.1. Dès le début de la guerre (de 1990 à juin 1994)

3.1.1 Massacres de civils

Depuis son invasion du Rwanda le 1^{er} octobre 1990, le FPR n'a cessé de massacrer. L'avancée de son armée a chassé de leurs terres des centaines de milliers de paysans Hutu. La population a fui vers le Sud. Les violences aveugles commises par le FPR avant le début du génocide, soit de 1991 à 1993 sont rapportées dans de nombreux documents : exécution de malades dans un centre de santé, massacre d'élèves d'une école secondaire, attaque dans les camps de déplacés, nettoyage systématique de tout élément Hutu dans une région (les cadavres seront jetés dans la rivière Akagera et vus ensuite dans le lac Victoria), etc, etc. La liste de ces crimes est sans fin.

Le 8 février 1993, le FPR lance une offensive généralisée et meurtrière contre des civils Hutu dans les préfectures de Ruhengeri et de Buymba, au Nord du pays. Le bilan est de plusieurs dizaines de milliers de morts¹⁹. La panique provoque un formidable exode vers le Sud. En 1993, on compte près d'un million de Rwandais déplacés dans des camps aux environs de Kigali. Ce sont de véritables mouiroirs. On y enterrait une personne toutes les deux heures.²⁰

L'association SOS Rwanda – Burundi a publié en juin 1998 une liste de 101 membres du FPR et de son armée soupçonnés d'avoir prémédité et commis des crimes contre l'humanité dès 1991, crimes recensés en détail dans leur rapport²¹.

18 HUMAN RIGHTS WATCH, *Justice compromise. L'héritage des tribunaux communautaires Gacaca du Rwanda*, mai 2011, Sur Internet, voir bibliographie.

19 Pour plus de détails sur cette offensive, voir GUICHAOUA André, « Annexe 23 : L'offensive du FPR de février 1993 », in *Rwanda, de la guerre au génocide*, Sur Internet, voir bibliographie.

20 DESOUTER, Serge et REYNTJENS, Filip (1995), *Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*. Working Paper, Université d'Anvers, juin 1995.

21 SOS RWANDA-BURUNDI (1998), *op. cit.*

Le seul massacre reconnu par le pouvoir actuel est celui dit « des évêques de Kabgayi » à Gakurazo, le 5 juin 1994. Ce massacre visait à décapiter l'église catholique. Les victimes sont l'archevêque de Kigali, deux évêques, et une dizaine de prêtres, indistinctement Hutu et Tutsi. Ils avaient été rassemblés dans un réfectoire « pour une réunion et un repas ». Le colonel chargé de la tuerie avait signalé par radio à Kagamé la présence dans le réfectoire d'un enfant qui faisait partie d'un groupe de rescapés Tutsi. L'ordre fut confirmé « Tuer tout le monde ». La mère de ce petit garçon de 8 ans, Madame Espérance Mukashema a témoigné de ces faits à plusieurs occasions, et encore dernièrement au cours d'une conférence à Bruxelles le 5 avril 2014. En 2000, elle a dû fuir le Rwanda. Elle est aujourd'hui réfugiée aux Pays-Bas.²²

Ce massacre a fait l'objet d'un procès au Rwanda en 2008 parce que le TPIR commençait à s'intéresser à ce dossier suite aux pressions de Human Rights Watch. Deux militaires subalternes furent condamnés à huit ans de prison tandis que les deux officiers supérieurs furent acquittés, dont celui qui se chargeait d'informer Kagamé.

3.1.2. Assassinats politiques

De même, les assassinats d'hommes politiques ont commencé bien avant le génocide, à l'époque où le FPR était invité à négocier les Accords d'Arusha et où le gouvernement essayait de mettre en place le multipartisme. Ce fut le cas de l'assassinat d'Emmanuel Gapyisi, en mai 1993, personnalité très importante au sein du principal parti politique d'opposition Hutu (le MDR), qui avait compris que le FPR n'avait pas l'intention de partager le pouvoir avec l'opposition. Son assassinat fut d'abord attribué à des rivalités au sein de son propre parti ou aux partisans d'Habyarimana. Aujourd'hui, on sait que cet assassinat fut ordonné par le FPR²³. Il y eu d'autres cas de ce type, dont les assassinats de Félicien Gatabazi (PSD) et de Martin Bucyana (CDR), chefs de file de deux autres partis d'opposition Hutu²⁴. De l'avis des analystes, ces assassinats avaient pour but de semer le chaos au niveau de la classe politique Hutu.

En septembre 1993, le FPR fut largement battu aux élections municipales dans la zone tampon de Ruhengeri (au Nord du pays), malgré les fortes pressions exercées sur la population. En représailles, le 17 novembre de la même année, plus de 40 candidats et bourgmestres élus furent assassinés,

22 Ce témoignage est sur JAMBONEWS.NET, *Assassinats des trois évêques en 1994*. Sur Internet, voir bibliographie.

23 GUICHAOUA André, « Annexe 15 : Les assassinats de personnalités politiques en 1993-1994 », in *Rwanda, de la guerre au génocide*, Sur Internet, voir bibliographie.

24 GUICHAOUA, André, *ibidem*

dans la plus totale passivité de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) qui était chargée de la surveillance de cette zone démilitarisée. Le général Dallaire, à la tête du contingent militaire de la MINUAR, qui ne cachait pas sa sympathie pour le FPR, a refusé de communiquer les résultats de son enquête.²⁵

Et ainsi de suite...

3.2. *Après la prise de pouvoir par le FPR (après juillet 1994)*

Le rapport Gersony (10 octobre 1994) confirme les massacres à grande échelle de civils non armés et sans défense, hommes, femmes, enfants, vieillards et malades,..., commis par les soldats du FPR dès la fin avril dans les zones conquises et établit que ces massacres ont continué après la prise de pouvoir par le FPR en juillet 1994. L'estimation du nombre de victimes se situe entre 5.000 et 10.000 par mois. Ce rapport fut mis sous embargo par le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU qui l'avait lui-même commandé dans le but d'examiner les possibilités de rapatriement des Hutu réfugiés par centaines de milliers dans les pays voisins.

Le massacre de Kibeho, le 22 avril 1995, est documenté par l'ONU qui était sur place (la MINUAR), par la Croix Rouge et par Médecins Sans Frontières: en une après-midi l'armée du FPR abat, selon les sources, entre 4000 et 8000 civils Hutu dans un camp de déplacés à Kibeho. Des casques bleus australiens de la MINUAR y ont assisté en spectateurs, totalement impuissants, interdits d'intervenir car cela ne faisait pas partie de leur mission...²⁶

En 1994-95, Seth Sendashonga (Hutu), Ministre de l'Intérieur du premier gouvernement FPR, a envoyé plusieurs lettres à Kagamé pour dénoncer l'insécurité dans le pays. Après le massacre de Kibeho, ses relations avec Kagamé s'aggravent encore. Quelques mois plus tard il quittera le gouvernement avec d'autres ministres Hutu, et s'exile au Kenya d'où il s'exprime sur un « second génocide » commis par le FPR qui aurait fait plus de 200.000 victimes Hutu depuis 1994. Il appelle à la lutte contre l'impunité pour assurer la réconciliation²⁷. En février 1996 il échappe à un attentat. Il sera assassiné au Kenya en mai 1998.

25 RUHIGIRA, Enoch (2011), *La fin tragique d'un régime, Volume 1*. Ed. La Pagaie. ; LUGAN, Bernard (2014), op. cit.

26 Voir notamment VIDAL, Claudine, *Les humanitaires, témoins pour l'histoire*, Sur Internet, voir bibliographie.

27 Voir notamment AGENCE FRANCE PRESSE, *Pourquoi Seth Sendashonga a été assassiné*. Sur Internet, voir bibliographie.

Entre 1997 et 2003, dans les régions de Ruhengeri, Byumba, Gitarama, Gisenyi, Cyangugu et Kibuye, il y a eu des massacres sélectifs de plusieurs dizaines de milliers de civils Hutu. De nombreux témoins ont signalé des massacres dans des réunions publiques. La population était invitée à des « réunions d'information » ou de « pacification » et, en plein milieu de la réunion, l'armée ouvrait le feu sur la foule à l'arme automatique et achevait les survivants à coup de houe. Ces violations graves sont documentées notamment par Amnesty International et Human Rights Watch²⁸.

Les travaux du Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR, Bruxelles) et du Collectif des Victimes des crimes de masse commis dans la région des Grands Lacs Africains (COVIGLA, Paris) concluent une synthèse des principaux crimes commandités par Kagamé en ces termes: « *Le silence continu et les complicités de certains membres de la communauté internationale face à ces violations répétées du droit international humanitaire ont été interprétés par le gouvernement de Kigali comme un encouragement à poursuivre ses activités criminelles* »²⁹

Dans un communiqué du 24/11/1995, Faustin Twagiramungu (Hutu), 1^{er} ministre du premier gouvernement après la prise de pouvoir par le FPR, parle de 250 000 victimes de l'armée du FPR au cours des 16 premiers mois après son installation au pouvoir. Quant à son directeur de Renseignements, Sixbert Musangamfura, dans sa déclaration passée sur les ondes de Radio Africa n°1 le 19/12/1995, il établit le chiffre de 312.726 répartis dans plus de 300 charniers.³⁰

Il est impossible de chiffrer le nombre de civils Hutu victimes des différents massacres commandités par le FPR mais on parle de plusieurs centaines de milliers. En 1998-1999, des chercheurs américains, C. Davenport et A. Stam, ont tenté de chiffrer le nombre de victimes du génocide, avec pour hypothèse de départ que ces victimes étaient majoritairement Tutsi. Ils sont arrivés à la conclusion que c'est probablement l'inverse³¹.

Plusieurs ex-collaborateurs du FPR ont témoigné eux-mêmes de la politique d'épuration ethnique voulue et exécutée par le général Kagamé, avant et après son accession au pouvoir en 1994.

28 Voir notamment DESOUTER, Serge (2007), *op. cit.*

29 CLIIR et COVIGLA, *Les principaux crimes de masse commandités par le Président Kagamé au Rwanda et en RDC*, 15/09/12. Sur Internet, voir bibliographie.

30 MUSABYIMANA, Gaspard et NERETSE, Emmanuel (2014), *Rwanda, Vingt ans de pouvoir du FPR, quel bilan ?* Ed. Scribe.

31 DAVENPORT, Christian et STAM, Allan, *What really happened in Rwanda*, 6/10/09, Sur Internet, voir bibliographie.

Le 7 avril 2007, dans son discours prononcé à Murambi à l'occasion de la 13^e commémoration du génocide, Kagamé a dit : « *Mon unique regret est de n'avoir pu exterminer tous ces millions de gens qui nous ont échappé en 1994* » !

Prolongements au Congo

En réalité, à la date de ce discours, l'armée du FPR avait déjà exterminé depuis longtemps une partie des Hutu qui s'étaient réfugiés au Zaïre en 1994. Cela s'est produit au cours de la première guerre du Congo (octobre 1996-mai 1997) qui mena Laurent Désiré Kabila, soutenu militairement par le Rwanda et l'Ouganda, à renverser le président Mobutu du Congo (ex-Zaïre).

La sauvagerie avec laquelle furent détruits les camps de réfugiés rwandais au Congo dépasse l'entendement. Au motif que ces camps renfermaient des responsables du génocide et représentaient une menace pour le Rwanda, des centaines de milliers de civils innocents ont été poursuivis et massacrés systématiquement par l'armée rwandaise et les troupes de Kabila fin 1996 - début 1997. Ils furent tués dans les camps, dans les villages, dans les forêts et partout où ils cherchaient à s'échapper. Les témoignages des rares survivants sont ahurissants.³²

Enfin, en août 2010, le Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies publie le Rapport « Mapping » qui dénonce le caractère systématique des massacres, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre perpétrés en République Démocratique du Congo contre les populations congolaises et les réfugiés Hutu rwandais, entre 1993 et 2003, et conclut à la possibilité de les qualifier de génocide.³³

4. LE GÉNOCIDE DES TUTSI AURAIT-IL PU ÊTRE ÉVITÉ ?

4.1. Un plan de prise de pouvoir

Le partage du pouvoir prévu par les accords d'Arusha n'intéressait pas Kagamé qui était déterminé à régner sans concession. Il s'y est préparé notamment en introduisant des armes – et même des missiles – à Kigali à l'insu des forces de la MINUAR³⁴.

32 Notamment le témoignage de NTLIKINA, Faustin (2008), *La prise de Kigali et la chasse aux réfugiés par l'armée du Général Paul Kagamé*. Ed. Sources du Nil.

33 HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR), *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Sur Internet, voir bibliographie.

34 MARCHAL, Luc (2001), *Rwanda : La descente aux enfers*. Ed. Labor.

Kagamé et ses proches ne pouvaient pas ignorer les risques de représailles à l'égard des Tutsi de l'intérieur. Ils les ont consciemment sacrifiés. Ils devaient savoir que l'invasion militaire, les massacres systématiques de civils Hutu par son armée et le chaos généralisé qu'ils avaient créés ne pouvaient que provoquer de la violence en retour dont les civils Tutsi seraient lourdement victimes. Mais ils considéraient que ces Tutsi avaient commis le crime de pactiser avec les Hutu et qu'il n'y a pas de guerre sans victimes. C'est ce qui a fait dire à un idéologue du FPR, Tito Rutaremara : « *On ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs* »³⁵.

Kagamé ne voulait pas qu'une présence internationale entrave son projet de prise de pouvoir. Il s'était prononcé contre toute intervention internationale qui aurait pu arrêter le génocide ou au moins en limiter l'ampleur. Il avait dit au général Dallaire, chef militaire de la MINUAR : « *Nous combattons toute armée d'intervention qui viendra au Rwanda. Laissez-nous résoudre nous-mêmes les problèmes du pays* »³⁶

Par la suite, plusieurs éléments ont convaincu les Rwandais et son propre supérieur politique, Roger Booh Booh³⁷, que le général Dallaire était de connivence avec le FPR.³⁸

4.2. La MINUAR : non-assistance à personne en danger

Le mandat des Casques Bleus de l'ONU, débarqués au Rwanda fin 1993, était officiellement de *superviser* l'application des Accords d'Arusha du 4 août 1993, à savoir : la fusion des armées des parties en conflit et l'installation des institutions de transition, c'est-à-dire d'un gouvernement comprenant des membres du FPR.

Aux yeux de la population rwandaise, la MINUAR n'était pas neutre. Elle semblait là pour faciliter la progression du FPR. En effet, c'est escortés par la MINUAR que les militaires du FPR sont entrés dans Kigali fin décembre 1993. Ce qui explique le climat nettement anti-belge de l'époque, puisqu'un important contingent de la MINUAR était composé de soldats belges.

35 Entretien en Belgique pour la revue *Trait d'union* (n°11) en 1996, cité par Abdul Joshua Ruzibiza dans *Rwanda, L'histoire secrète*, Ed. du Panama..

36 DALLAIRE, Roméo (2003), *J'ai serré la main du diable*, cité par Neretse Emmanuel in *Rwanda, les contradictions de Paul Kagamé*, Sur Internet, voir bibliographie.

37 Roger BOOH BOOH, a publié en 2005 : *Le patron de Dallaire parle. Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Ed Duboiris, Paris

38 Voir notamment LUGAN, Bernard, *op. cit.*

La MINUAR aurait pu arrêter les massacres si le mandat lui en avait été donné. On a beaucoup reproché à l'ONU d'avoir laissé se dérouler le génocide en spectateur, d'avoir laissé faire. En outre, ses moyens étaient insuffisants.

Le mandat : Les forces de la MINUAR devaient rester neutres. La MINUAR devait uniquement faciliter l'application des Accords d'Arusha. L'intervention par la force ne pouvait se justifier qu'en cas de légitime défense.

Les moyens insuffisants : le commandant du secteur de Kigali et en même temps commandant du bataillon belge, Luc Marchal, explique qu'il n'a jamais eu le nombre d'hommes annoncés, et qu'il a fallu faire face à de multiples problèmes de logistique. Il a en vain demandé du renfort à Bruxelles³⁹.

Le retrait anticipé : Alors que l'administration américaine était tout à fait au courant de l'ampleur prévisible de la tragédie, sa priorité est de forcer le retrait des troupes de la MINUAR. Le 15 avril déjà, au moment où la violence éclate de tous côtés, l'ambassadrice des États Unis à l'ONU, Madeleine Albright, reçoit l'ordre d'informer le Conseil de Sécurité de l'ONU de cette priorité. Le 21 avril, le Conseil de sécurité décide de retirer la plus grande partie des troupes. Les Casques Bleus perdent 90 % de leurs effectifs. Ils passent de 2500 à 270 hommes.

C'est ce qui a fait dire à Boutros Boutros Ghali, secrétaire général des Nations Unies à l'époque : « *Le génocide au Rwanda est à 100 % la responsabilité américaine !* »⁴⁰ Dans son livre publié en 1999, Boutros Boutros Ghali écrit : « *Les États-Unis, avec l'appui énergétique de la Grande-Bretagne, ont tout fait pour empêcher la mise en place au Rwanda d'une force des Nations Unies, et ils y sont parvenus* »⁴¹.

Ce retrait précipité correspondait au vœu du FPR. Kagamé avait d'ailleurs envoyé dans ce sens un ultimatum à Willy Claes, ministre belge des Affaires Étrangères « *Je vous donne 48 heures pour que vos troupes disparaissent, sans quoi nous n'hésiterons pas à tirer aussi sur les militaires belges* »⁴²

39 MARCHAL, Luc (2001), *op. cit.*

40 PHILPOT, Robin (2003), *op. cit.*

41 BOUTROS GHALI, Boutros (1999), *Mes années à la maison de verre*, Ed. Fayard, Paris

42 SAVE RWANDA, *Willy Claes met en cause le général Kagamé*, interview sur vidéo (en néerlandais), 2 avril 2009, Sur Internet, voir bibliographie.

Et lorsque le Conseil de sécurité envisagea d'envoyer au Rwanda une seconde mission de Casques Bleus, plus importante et dotée d'un mandat de protection des civils, le FPR s'y est opposé. Le 30 avril 1994, il appela le Conseil de sécurité des Nations Unies à ne pas autoriser le déploiement de la force proposée, « *parce que l'intervention des Nations Unies à ce stade ne peut plus servir un quelconque but en ce qui concerne l'arrêt des massacres* ». ⁴³

Oui, les massacres auraient pu être arrêtés. La Mission de l'ONU fut un échec flagrant et cet échec fut officiellement reconnu par l'ONU. Mais c'est le général Kagamé lui-même qui s'est opposé à toute intervention pour l'arrêter, avec la complicité des États-Unis, alors sous la présidence de Bill Clinton.

Le sujet peu connu de la complicité des États-Unis dans ce « laissez-faire » du génocide a été soulevé lors d'une conférence en avril 2014 à l'université de Buffalo (États-Unis) :

« *Oui, Alison Des Forges (Human Rights Watch) a été à Washington, elle a été à l'ONU à New York. Et elle parlait avec les membres du Conseil de sécurité, parce que d'après elle, il fallait une intervention extérieure pour arrêter le génocide. Mais on doit dire que notre gouvernement aux États-Unis n'a pas bien agi pendant cette période. Ils ont prétendu qu'ils ne savaient pas que c'était un génocide. Ce qui n'était pas du tout vrai. Ils le savaient...* » ⁴⁴

Il s'est avéré par la suite que c'est délibérément que le terme « génocide » n'a pas été employé avant juin 1994 parce que cela aurait obligé les États-Unis à intervenir ⁴⁵.

Finalement, ce n'est que le 22 juin que la France sera autorisée par un mandat de l'ONU à envoyer un contingent militaire pour créer une « zone humanitaire sûre » autant pour des Tutsi que pour des Hutu. Ce fut l'Opération Turquoise, applaudie par les uns, fustigée par les autres ⁴⁶.

43 FPR, *Statement by the political bureau of the Rwandese Patriotic Front on the proposed deployment of a U.N. intervention force in Rwanda*, 30 avril 1994, Sur Internet, voir bibliographie.

44 RFI, 01/05/14, *interview de Catherine Newbury, professeur émérite au Smith College*, Sur Internet, voir bibliographie.

45 PHILPOT, Robin (2003), *op. cit.*

46 Sur la controverse relative au rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, voir notamment ONANA, Charles (2014), *La France dans la terreur rwandaise*, Ed. Duboiris et RAFFIN, Madeleine (2012), *Rwanda, Un autre regard*, Ed. Sources du Nil.

L'Opération Turquoise permit à quelques deux millions de Rwandais de se réfugier au Congo (ex-Zaire).

5. HABYARIMANA ÉTAIT-IL UN SI MAUVAIS CHEF D'ÉTAT ?

Juvénal Habyarimana a pris le pouvoir en 1973 à la suite d'un coup d'État militaire. Son prédécesseur, Grégoire Kayibanda, fut incarcéré sur ses ordres et mourra en résidence surveillée. On a reproché à Habyarimana d'avoir traité Kayibanda de manière indigne, d'avoir emprisonné et fait assassiner plusieurs membres du gouvernement renversé. Dans les années 80, une dissidence parmi ses collaborateurs fut à l'origine de nouvelles incarcérations basées sur des jugements sommaires, ce qui lui fut également reproché.

Au moment de sa prise de pouvoir, de fortes tensions opposaient le Nord et le Sud du pays. Habyarimana était du Nord, son prédécesseur était du Sud. Habyarimana tenta de mener une politique d'unité nationale en luttant contre le régionalisme Nord / Sud. Il instaura une politique « d'équilibre régional et ethnique » qui n'a pas réussi. Le régionalisme qui a commencé avec la première République n'a fait que changer de polarité. Dans sa tentative d'établir cet équilibre, Habyarimana avait désigné un directeur de cabinet originaire du Sud, Enoch Ruhigira. Ce dernier fut à son service pendant les trois dernières années de vie du Président et publia, en exil, un témoignage en deux volumes sur l'homme qu'il a découvert et sur ses objectifs politiques.

Ce témoignage est basé sur les notes manuscrites du Président, sur les expériences et observations de son directeur de cabinet et sur les notes d'audiences accordées par Habyarimana au cours de la dernière année de sa présidence.⁴⁷ On y découvre un chef d'Etat préoccupé avant tout par le développement économique de son pays et l'amélioration du niveau de vie. Le Rwanda était considéré comme un îlot de stabilité dans une région très secouée et potentiellement explosive. La gestion économique du pays était favorablement appréciée par la Banque Mondiale et le FMI. Ainsi, la Banque Mondiale affirmait que le Rwanda figurait parmi les trois ou quatre pays les mieux gérés du Tiers-Monde et la mission du Fonds Monétaire International proposait de ne revenir qu'un an sur deux pour ses missions d'inspection tant il est vrai qu'elle jugeait le pays bien géré.⁴⁸

47 RUHIGIRA, Enoch (2011), *op. cit.*

48 Rapport de mission FMI, février 1989, cité par RUHIGIRA Enoch, *op.cit.*

Comme la plupart des pays africains, le Rwanda était dirigé par un parti unique, le MRND. Contraint par les conclusions de la conférence de la Baule, Habyarimana voulait laisser au pays un héritage politique avec des institutions démocratiques quand son mandat allait expirer en 1993. En juin 1990, au cours du 16^e sommet franco-africain de la Baule, François Mitterrand demande au Rwanda d'organiser le multipartisme, ce que Habyarimana acceptera. Un gouvernement de coalition fut mis en place en 1991. Mais ce multipartisme imposé allait rendre la gestion de la guerre quasi impossible. En effet, certains opposants politiques ont cru aux idéaux démocratiques du FPR. Au fil des mois, les partis d'opposition apparus sur la scène politique en 1991-1992 se sont divisés en factions pro et anti FPR.⁴⁹

Au cours de sa présidence, Habyarimana avait réussi à éviter tout massacre interethnique. Début 1990, quelque deux tiers de l'activité économique nationale étaient dans les mains d'hommes d'affaires Tutsi. Quant au système des quotas dans les écoles, qui visait à assurer une certaine équité ethnique dans l'enseignement secondaire et dans les postes supérieurs de l'Etat, la représentation Tutsi atteignait souvent jusqu'au double ou plus de leur part démographique.⁵⁰

Enfin, Habyarimana était soucieux de trouver une solution au problème du retour des Tutsi rwandais réfugiés dans les pays voisins depuis 30 ans, problème marqué notamment par le manque de terre dans ce pays surpeuplé, plus petit que la Belgique. Le 30 juillet 1990, sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, un accord était signé entre le Rwanda et les pays limitrophes sur le retour des réfugiés Tutsi de l'Ouganda⁵¹.

Mais dès octobre 1990, une campagne de diabolisation, extrêmement efficace et relayée par les médias internationaux, a complètement changé l'image du président Habyarimana et de son régime. Du jour au lendemain des organisations de défense des droits de l'homme ont été créées de toute pièce par des personnes liées au FPR. C'est notamment le cas de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (ARDHO), créée le 30 septembre 1990, littéralement la veille de l'invasion du pays. Son fondateur, Alphonse Nkubito, fut par la suite nommé Ministre de la Justice dans le premier gouvernement FPR. Cette association participera à l'enquête menée par la « *Commission Internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990* », dont le rapport

49 Voir notamment LUGAN, Bernard (2014), *op. cit.*

50 RUHIGIRA, Enoch (2011), *op. cit.*

51 LUGAN, Bernard (2014), *op. cit.*

est considéré comme le plus accablant et aussi le plus malhonnête, basé sur quinze jours d'enquête en janvier 1993 dont seulement deux heures dans le territoire occupé par le FPR et ce obligatoirement en présence de militaires.⁵² La campagne de diabolisation a fort insisté sur la répression violente et les incarcérations arbitraires ordonnées par Habyarimana à l'encontre de Tutsi soupçonnés de complicité avec l'envahisseur.

Créée en mars 1991, la Radio Muhabura, radio du FPR, a été un acteur primordial de la déstabilisation du pays et de la diabolisation du régime. L'escamotage systématique de la vérité, la division des Rwandais entre eux, le refus des cessez-le-feu, l'incitation à la violence, le camouflage de la stratégie et des crimes du FPR figuraient parmi ses mots d'ordre.⁵³ Les enregistrements ont ensuite été cachés par le FPR afin de pouvoir blâmer exclusivement le régime Habyarimana d'avoir créé une situation explosive.

On a même vu apparaître une certaine presse extrémiste Hutu dont il s'est avéré par la suite qu'elle était noyauté et manipulée par le FPR en vue de créer le chaos et de discréditer le régime.⁵⁴

Le 11 mars 1993, Georges Martres, ambassadeur de France à Kigali, a écrit que le président Habyarimana a fait l'objet d'une « (...) *campagne de diffamation internationale tellement performante qu'elle en fait oublier l'utilité de rechercher les preuves sur lesquelles elle s'appuie* »⁵⁵

Dans ce contexte et en pleine guerre d'invasion, le Rwanda s'est vu imposé un embargo sur la livraison d'armes alors que le FPR était fortement armé par l'occident via l'Ouganda.

6. À QUOI RESSEMBLE LE RÉGIME RWANDAIS ACTUEL ?

La controverse se poursuit sur ce point également, entre ceux qui clament le miracle économique et la pacification du pays d'une part, et ceux qui, d'autre part, dénoncent un régime de la terreur où la criminalité et la délation sont le mode de gouvernement. Comme l'a écrit Pax Christi Netherlands :

52 PHILPOT, Robin (2003), *op. cit.*

53 PUTS, Jean Paul, *Radio Muhabura, une radio de la haine protégée ?* Sur Internet, voir bibliographie.

54 Voir notamment DESOUTER, Serge (2003), *op. cit.*

55 Enquête sur la tragédie rwandaise, *Travaux de l'Assemblée nationale française n° 1271*, Paris, 15 décembre 2008, cité par LUGAN, Bernard (2014), *op. cit.*

« Il semble ne pas exister de juste milieu sur la vision du Rwanda actuel : il y a d'une part ceux qui sont convaincus que le Rwanda est sur la bonne voie, dirigé par un gouvernement visionnaire et efficace, avec des résultats tangibles en matière de développement et de croissance économique. Il y a d'autre part ceux qui sont tout aussi convaincus que le Rwanda va tout droit vers une nouvelle période d'instabilité et de conflits parce que les politiques ne sont pas inclusives, ce qui est illustré par l'exclusion de certains partis politiques, l'absence de liberté d'expression et l'écart croissant entre les villes et les campagnes qui conduit à une marginalisation sans cesse croissante des habitants des collines, processus qui pourrait mener à de nouvelles violences ethniques. »⁵⁶

6.1. Le miracle économique ?

Une certaine croissance économique est effectivement là. Mais au profit de qui ? Sur quoi repose cette croissance ? Quel en est le prix ? Nous verrons au chapitre suivant que la croissance économique du Rwanda est due au renversement du régime Mobutu au Zaïre, réalisé avec l'aide de l'armée rwandaise, et au pillage des richesses minérales du sous-sol de l'Est du Congo qui s'en est suivi.

Si des richesses s'accumulent en effet dans la capitale, le sort de la population rurale ne fait qu'empirer. Il semble qu'il s'agisse plus de mirage que de miracle⁵⁷. Aujourd'hui le Rwanda se trouve parmi les 15 % des pays les plus inégalitaires au monde et l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît d'année en année. On a l'impression que le gouvernement fait tout pour que le pouvoir, la richesse et l'éducation soient le monopole de la minorité Tutsi et pour que la population Hutu, majoritaire et essentiellement rurale, reste dans la pauvreté voire soit affamée.

En effet, en plus de subir des mesures qui engendrent la peur, l'insécurité, l'intimidation et l'humiliation, la population Hutu souffre de la faim. Parmi les différentes mesures coercitives qui en sont responsables, citons notamment⁵⁸:

- la surveillance constante de la population par les « Milices de Défense Locale » qui quadrillent le pays.

56 PAX CHRISTI Netherlands, *Rwanda beyond the sterile debate between believers and non believers*, Sur Internet, voir bibliographie.

57 Voir les nombreux témoignages et explications dans SOS RWANDA-BURUNDI (2014), *Autel Rwanda 1989-2014, 25 ans de soif de vérité, justice et réconciliation*. Édité par l'auteur.

58 MUSABYIMANA, Gaspard et NERETSE, Emmanuel (2014), *op. cit.*

- la politique de villagisation forcée (1996-2000) qui avait obligé les paysans à quitter voire détruire leurs maisons et à loger dans des sites éloignés de leurs terres, ce qui a engendré une baisse de productivité à cause de la distance à parcourir, de l'impossibilité de protéger les cultures contre les prédateurs et les voleurs, etc.⁵⁹. Plusieurs centaines de milliers de familles ont été forcées de s'installer dans des sites désignés par le gouvernement ou sous des bâches en plastique où les conditions de vie étaient déplorable. La réaction des bailleurs de fonds a mis fin à cette politique.
- l'obligation depuis 2010 d'avoir sur sa maison un toit en tôle ou en tuile qui a entraîné la destruction systématique et sans compensation des maisons dont le toit est en paille. Plus de 115 000 maisons furent ainsi abattues. En 2011, l'abbé Émile Nsengiyumva qui a dénoncé cette politique a écopé de 18 mois de prison.
- les expropriations sauvages qui ont privé des milliers de paysans de leurs meilleures terres afin que des officiers du FPR et les dignitaires du régime puissent y installer leur ranch.
- la politique de la monoculture qui fut imposée aux paysans, au détriment de leur sécurité alimentaire, et parfois sans tenir compte de l'adéquation de la terre pour la culture imposée. Il y a eu un cas où la récolte de riz n'a pas eu lieu six fois de suite. Ceux qui sont allés contre cette mesure ont vu leurs récoltes arrachées par les envoyés du pouvoir.
- la destruction de nombreuses bananeraies, très importantes pour assurer la sécurité alimentaire en période de disette. Motivés d'abord par des arguments de sécurité (on s'y cache facilement), ces terrains ont ensuite été réquisitionnés pour la culture de fleurs destinées à l'exportation.
- l'introduction de taxes prohibitives pour l'accès au marché, ce qui empêche d'écouler les petits surplus de production et d'avoir ainsi un peu d'argent pour équilibrer l'alimentation familiale.
- l'obligation de passer par des coopératives où le paysan paie plus pour ce qu'il doit acheter que ce qu'il perçoit pour ce qu'il vend. Dans le cas du maïs par exemple, le paysan vend le maïs à un prix dérisoire mais la farine qui en est produite coûte très cher.
- la répartition inégale de la production énergétique : 80 % de l'électricité produite bénéficie à la capitale où ne réside que 5 % de la population.
- la destruction, à Kigali, de quartiers entiers rasés au bulldozer, sans compensation valable, et la multiplication des incendies inexplicables dans les quartiers populaires de Kigali en 2014

59 HUMAN RIGHTS WATCH, Rwanda, *Les ruraux déracinés. Réinstallation et expropriations dans les zones rurales du Rwanda*. Sur Internet, voir bibliographie.

- l'obligation de payer une cotisation minimale pour avoir accès à la mutuelle, ce qui empêche les plus pauvres d'avoir accès aux soins
- l'obligation de porter des chaussures, ce qui n'est pas une priorité quand on n'a pas de quoi se nourrir. Mais sans chaussures, impossible de se rendre dans un centre de santé, dans une administration ni même au marché...
- enfin , le gouvernement n'accorde que 3 % de son budget à l'agriculture alors que ce secteur emploie 80 % de la population active.
- etc.

Aujourd'hui, près d'un tiers de la population souffre de carence alimentaire et dans certaines régions cette proportion atteint 40 %. La malnutrition chronique atteint 45 % des enfants de moins de 12 ans. On voit réapparaître des cas de kwashiorkor (déficit protéiné). La production agricole régresse au fil des ans. L'organisation « Global Hunger Index » (Indice Global de la Faim) place le Rwanda au second rang des pays menacés par la famine en Afrique. On en prendra également pour preuve que l'opération 11.11.11, bien connue en Belgique, a choisi le Rwanda (avec le Pérou et le Laos) pour sa campagne de récolte de fonds 2014. Les dons visent à « sortir de l'extrême précarité les petits agriculteurs au Rwanda » dans la province du Sud, où on compte plus de 70 % de pauvres dont plus de 50 % d'extrêmement pauvres.

En 2009, dans le classement général des pays selon l'indice de développement humain (IDH) qui fait la synthèse de l'espérance de vie, du niveau de vie et du niveau d'études, le PNUD range le Rwanda parmi les 15 derniers pays au monde soit derrière la majorité des 38 pays de l'Afrique subsaharienne. Ajoutons enfin que moins de 45 % des enfants terminent l'école primaire alors que la moyenne de l'Afrique subsaharienne est de 60 %.⁶⁰

Dans les rues de Kigali, toute trace de misère a disparu, contrairement à d'autres villes africaines. Mais c'est au prix de la violation des droits des sans-abri et des enfants de rue qu'on emprisonne à l'île d'Iwawa, dans le lac Kivu, comme l'a révélé le New York Times du 1^{er} mai 2010⁶¹.

60 MUSABYIMANA, Gaspard et NERETSE, Emmanuel (2014), *op. cit.*

61 NEW YORK TIMES.COM, *Rwanda's Island Prison, reportage vidéo*, Sur Internet, voir bibliographie.

6.2. Une dictature absolue

La démocratisation du pays, motif officiel de l'invasion du 1^{er} octobre, n'a pas eu lieu. Au fil des années, Kagamé a concentré tous les pouvoirs et éliminé physiquement toute contestation.

Au départ, Paul Kagamé est vice-président et ministre de la défense et il s'entoure de quelques ministres Hutu qui n'auront en réalité aucun pouvoir. Le premier Président du Rwanda sous le régime du FPR est Pasteur Bizimungu, également Hutu. En désaccord avec Kagamé, Bizimungu démissionne en mars 2000 et fonde un mouvement d'opposition qui sera immédiatement interdit. Bizimungu sera condamné et emprisonné. Il est succédé à la présidence par Paul Kagamé lui-même le 17 avril 2000. Depuis ce jour, Kagamé règne en maître absolu sur la République rwandaise.

Sur le plan institutionnel, il a concentré tous les pouvoirs. Il a le pouvoir de nommer les membres du gouvernement et de les contrôler, il a le pouvoir de nommer les juges et les plus hautes autorités judiciaires, il a la compétence de nommer huit membres du Sénat, et c'est lui qui promulgue les lois. En outre, il est le commandant suprême des forces armées, il a le pouvoir de déclarer la guerre, il nomme et révoque les ambassadeurs, etc, etc.⁶²

Pour débusquer et faire taire toute opinion divergente, Kagamé est très efficacement aidé par ses services de renseignements, l'omniprésente DMI (Directorate of Military Intelligence), système qu'il a déjà expérimenté lorsqu'il était chef du renseignement militaire dans l'armée ougandaise.

6.3. La répression de la liberté d'expression

6.3.1. La répression interne

On compte par dizaines le nombre d'hommes politiques, journalistes ou fonctionnaires, qui ont été tués, sont disparus, ont été torturés, emprisonnés et condamnés arbitrairement, parce qu'ils ont osé exprimer une opinion contraire à celle du régime.

Aux tribunaux habituels se sont ajoutés, de 2005 à 2012, des tribunaux d'exception, les Gacaca. Ce système de justice populaire et expéditive, basé sur la tradition des assemblées villageoises, a été mis en place pour traiter plus rapidement les dossiers de participation ou de complicité dans le génocide. Les Gacaca ont été remis en vigueur comme faisant partie de la coutume,

62 DIUMISHUTSHA, Dieudonné, *Le régime Kagamé au Rwanda. Genèse, organisation et fonctionnement*, Siréas 2013/20, Sur Internet, voir bibliographie.

alors que la coutume ne leur accordait pas de compétences en matière pénale. À l'origine, ces assemblées villageoises, présidées par des anciens, ne traitaient que des querelles familiales ou des questions de voisinage, un peu comme nos justices de paix. Certains juristes européens ont collaboré à leur mise en place en cherchant à y introduire les principes de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais ceux-ci n'ont absolument pas été appliqués.

En effet, les Gacaca ont fait l'objet de nombreuses critiques. Les « juges » ne disposaient d'aucune formation, les droits de la défense n'étaient pas respectés et les véritables mobiles des accusations étant très souvent d'un autre ordre. C'était un moyen facile de se débarrasser de toute personne émettant des critiques à l'égard du régime ou encore, dans ce pays surpeuplé, d'écarter quelqu'un pour s'accaparer ses terres ou ses biens... Des milliers de Rwandais ont été ainsi envoyés en prison avant même qu'un dossier soit constitué à leur sujet. Cette situation a exacerbé les tensions ethniques.

La répression de la liberté d'expression est facilitée par des lois sur « l'idéologie du génocide » et sur le « divisionnisme ». Amnesty International et Human Rights Watch, entre autres, ont vivement critiqué ces lois qui permettent d'accuser toute personne qui ne partage pas la version officielle de l'histoire du génocide et empêchent toute liberté d'expression⁶³. Le simple fait de parler de réconciliation et donc de faire allusion à l'existence des ethnies différentes, peut être passible de poursuites judiciaires. Dans sa résolution du 23 mai 2013 à propos du Rwanda et du procès de Victoire Ingabire, le Parlement européen émet également une vive critique de l'arsenal législatif rwandais et du système judiciaire qui ne respecte pas les droits fondamentaux.

Amnesty International et Human Rights Watch ont recensé depuis des années les victimes de procès arbitraires pour délit d'opinion. Citons parmi eux le cas de Deo Mushayidi, ancien membre du FPR, étudiant en théologie en Suisse lorsqu'éclate la guerre en octobre 1990. D'une famille Tutsi, son père fut tué lors des massacres de 1961, trois mois avant sa naissance. Sa mère et ses sœurs ont été massacrées avec leurs enfants en 1994, alors qu'il était toujours en Suisse où il représentait le FPR dans lequel il s'était engagé. Il rentre au Rwanda lorsque le FPR prend le pouvoir à Kigali et travaille bénévolement au Secrétariat Général du FPR dès le mois d'août 1994 dans un idéal de réconciliation et de reconstruction.

63 HUMAN RIGHTS WATCH, *La loi et la réalité, les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*, 2008, et AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport Rwanda 2012*. Sur Internet, voir bibliographie.

À peine six mois plus tard, en mars 1995, Mushayidi rompt avec le FPR en condamnant fermement les massacres de civils Hutu commis après sa prise de pouvoir. Mushayidi s'engage alors dans le journalisme, prônant le dialogue, la justice et la non-violence. Trop critique à l'égard du pouvoir, il est contraint à l'exil en 2000. Il reste très actif dans les mouvements d'opposition politique en Europe et en Afrique. Il est notamment co-signataire d'un mémorandum de 80 pages, accompagné de 139 documents de preuves, adressé au Conseil de Sécurité des Nations Unies en février 2008 et intitulé « Génocide rwandais: Le peuple crie justice »⁶⁴. Ce mémorandum dénonce les objectifs réels de la prise de pouvoir au Rwanda par le FPR et sa préparation sous les auspices des services secrets des grandes puissances. Mushayidi est arrêté au Burundi en 2010 par des services secrets burundais de mèche avec le FPR et renvoyé au Rwanda où il a été condamné à perpétuité en septembre 2010.⁶⁵

Le 13 septembre 2012, Déo Mushayidi a été, avec Victoire Ingabire et Bernard Ntaganda (voir ci-dessous), nommé pour le Prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit. Ce prix récompense chaque année des personnalités ou des collectifs qui s'efforcent de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Parlement européen a apprécié le fait que les trois prisonniers rwandais ont « *essayé de mettre fin au cycle de violence en prônant le dialogue et la réconciliation* ».⁶⁶

Victoire Ingabire est probablement l'opposante la plus connue : symbole de résistance non violente à la dictature, surnommée la Aung San Suu Kyi rwandaise, Victoire vivait aux Pays-Bas depuis plusieurs années lorsqu'elle devient présidente des Forces Démocratiques Unifiées (FDU-Ikingi), une formation politique issue de la diaspora rwandaise, qui vise à s'opposer pacifiquement à la dictature de Kagamé et qui milite pour la démocratisation et la réconciliation entre les ethnies. Le 16 janvier 2010 elle rentre au Rwanda pour y faire inscrire son parti et se présenter aux élections présidentielles du 9 août 2010. Elle sait ce qui l'attend mais décide d'affronter Kagamé sur son propre terrain.

64 PARTENARIAT INTWARI « *Génocide rwandais: Le peuple rwandais crie justice. Plaidoyer pour une enquête globale, objective et impartiale sur le génocide rwandais et ses conséquences: Résultats d'investigations menées par la Cellule de la Documentation & Sécurité du Partenariat-Intwari*, Sur Internet, voir bibliographie.

65 RWAMUCYO.COM, Pourquoi *Dégradations Mushayidi a-t-il été condamné à perpétuité ?* Sur Internet, voir bibliographie.

66 FRANCE RWANDA TRIBUNE, *Trois prisonniers politiques nominés au prix Sakharov*, Sur Internet, voir bibliographie.

Dès son arrivée, elle est l'objet de tracasseries administratives et est rapidement diabolisée par le pouvoir. Son parti ne sera jamais enregistré pour les élections. Victoire sera mise sous enquête judiciaire et en résidence surveillée au mois de mai 2010. L'avocat américain, Peter Erlinder, venu pour sa défense est lui-même emprisonné pendant trois semaines. Victoire est incarcérée depuis octobre 2010, condamnée à 8 ans de prison dans un premier temps, et à 15 ans de prison en appel.

Toujours lors des élections présidentielles de 2010, le président du parti PS-Imberakuri, Bernard Ntaganda, a été arrêté six semaines avant les élections, a été torturé puis condamné à 4 ans. Quant à André Rwisereka, vice-président du Parti Vert, troisième parti à exprimer une opposition réelle, il a été retrouvé décapité trois semaines avant les élections. Au cours des mois qui ont précédé les élections, deux journaux indépendants ont été suspendus, deux journalistes ont été condamnés à de lourdes peines de prison (7 ans et 17 ans) et un journaliste Jean-Léonard Rugambage a été assassiné en juin 2010. Kagamé a donc été élu avec une majorité de 93 %...

Déjà en 2003, lors des premières élections présidentielles – que Kagamé avait remporté à 95 % des voix –, les opposants réels avaient été bâillonnés : ce fut le cas du docteur Théoneste Niyitegeka qui n'a pas été autorisé à se présenter comme candidat, a été incarcéré pour une courte période juste avant les élections et condamné plus tard à 15 ans de prison⁶⁷. Ce fut aussi le cas de Charles Ntakirutinka, secrétaire général du Parti Démocratique pour le Renouveau qui fut emprisonné en avril 2002 et condamné à 10 ans en 2004...

Quant aux élections législatives de septembre 2013, outre le fait qu'il n'y avait pas de réel parti d'opposition, le déroulement du scrutin a été condamné par de nombreux observateurs y compris la mission d'observation de l'ambassade des États-Unis au Rwanda. Leur rapport a mis en exergue diverses irrégularités et des actes d'intimidations ayant pu porter atteinte à l'intégrité du vote.⁶⁸

Comme cela a été démontré à la suite de la visite officielle en janvier 2014 de l'envoyé spécial de l'ONU en charge des droits d'association et de réunion pacifique, Monsieur Maina Kiai, les lois rwandaises actuelles sont faites de telle sorte qu'il n'y a pas aucun espace d'expression pour les associations ou les partis d'opposition qui ne sont pas inféodés au pouvoir⁶⁹.

67 HUMAN RIGHTS WATCH, *La condamnation d'un médecin pour génocide doit être ré-examinée*, Sur Internet, voir bibliographie.

68 Jambonews.net, *Les USA condamnent le déroulement des élections législatives rwandaises de septembre 2013*, Sur Internet, voir bibliographie.

69 ONU, Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of

6.3.2. La répression de l'opposition en exil par la violence

Dans la diaspora, là aussi, des ex-collaborateurs du FPR ont été assassinés ou fait l'objet de tentatives d'assassinat sur ordre de Kagamé.

Parmi les plus connus il y a Seth Sendashonga, Ministre de l'Intérieur du premier gouvernement FPR, déjà cité ci-dessus, assassiné au Kenya en 1998. Ensuite, au Kenya, au Cameroun, en Afrique du Sud, ... furent assassinés successivement un ex-colonel du FPR, un homme d'affaire, un ancien directeur général de banque, tandis que le général Kayumba Nyamwasa a fait l'objet de deux tentatives d'assassinat dans lesquelles l'implication du pouvoir rwandais est confirmée par la justice sud-africaine.

À Bruxelles, en décembre 2005, on a retrouvé dans le canal le corps de l'ancien ministre Juvénal Uwilingiyimana qui avait refusé de livrer des faux témoignages pour « démolir » (terme des enquêteurs) des personnes présumées « génocidaires ». De violentes pressions avaient été faites sur lui par des enquêteurs du TPIR.⁷⁰

Le dernier assassinat est celui de Patrick Karegeya, ex-responsable des services secrets : on l'a trouvé mort dans une chambre d'hôtel à Johannesburg le 1^{er} janvier 2014. Cinq mois plus tôt, il avait révélé publiquement la responsabilité de Kagamé dans l'attentat du 6 avril 1994 (cfr. Ci-dessus, chapitre 2.2.).

6.3.3. La répression de l'opposition en exil via des procès politiques

Un certain nombre de Rwandais réfugiés politiques en Europe, aux États-Unis ou au Canada ont fait l'objet de poursuites et de condamnations pour le motif d'avoir participé au génocide. Certains procès sont encore en cours. Il est juste que les vrais responsables soient jugés. Mais on a vu toute la difficulté d'établir des culpabilités dans un contexte où les faux témoignages, obtenus par de l'argent ou sous la torture, sont une pratique courante et où nombre de ces procès ont pour unique objectif de faire taire des opposants politiques. Certains cas ont été acquittés faute de preuves valables. D'autres ont été condamnés.

Le problème est accru quand l'accusation d'un opposant conduit à son extradition vers le Rwanda où la garantie d'un procès équitable n'est absolument pas assurée. Il est surprenant d'apprendre que la Cour

association, *Rwanda: First Official Visit*, Sur Internet, voir bibliographie.

70 Voir la lettre de Juvénal UWILINGIYIMANA adressée au TPIR le 5 novembre 2005, Sur Internet, voir bibliographie.

Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg a émis en 2011 un jugement selon lequel l'extradition vers le Rwanda n'est pas contraire aux droits de l'homme arguant du fait que le droit à un procès équitable et à des conditions de détention adéquates y serait respecté.

Depuis lors il y a eu le cas emblématique du procès de Victoire Ingabire et la Résolution du Parlement européen du 23 mai 2013 qui constate que ce procès est purement politique, basé sur des fabrications de preuves, et qui exprime de nettes réserves sur le fonctionnement de la justice rwandaise⁷¹.

Ce qui n'empêche qu'entretemps, aux Pays-Bas, des dizaines de réfugiés rwandais sont subitement menacés d'extradition vers le Rwanda pour implication dans le génocide. Des dossiers d'accusations sont fabriqués de toutes pièces, 20 ans après les événements et transmis aux Services de l'Immigration et de la Naturalisation (IND). Ce dernier ne fait aucun effort pour connaître les éléments de preuve disculpant les intéressés. Ceux qui avaient obtenu la nationalité néerlandaise sont menacés de la perdre et sont sommés de rendre leur passeport néerlandais. Leurs dossiers doivent cheminer à travers les tribunaux néerlandais pour les récupérer. On attend l'issue de ces procès. La plupart des personnes concernées sont actives dans les mouvements politiques de lutte contre la dictature et pour la démocratisation du Rwanda.

On comprend mal comment un pays de tradition démocratique comme les Pays-Bas peut se prêter aussi facilement à une telle collaboration avec la dictature rwandaise. Deux explications :

- Un motif économique : des procès aux Pays-Bas coûteraient cher en temps et en argent, comme l'a dit le Secrétaire d'État à la Justice Fred Teeven devant la Chambre des Représentants à son retour de Kigali en janvier 2014⁷².
- « Sauver la face » : les Pays-Bas ont dépensé plusieurs millions, à titre de coopération au développement, pour aider à la reconstruction du système judiciaire rwandais. Ils en sont le principal financier. Le gouvernement néerlandais a formé des juges, des procureurs, des avocats, et a même financé la construction d'une prison au Rwanda. Tenir les procès sur le

71 PARLEMENT EUROPÉEN, *Résolution sur le Rwanda: L'affaire Victoire Ingabire*, Sur Internet, voir bibliographie.

72 TEEVEN, Fred, *Brief van de Staatssecretaris van veiligheid en justitie, Vaststelling van de begrotingsstaten van het Ministerie van Veiligheid en Justitie (VI) voor het jaar 2014 – Vreemdelingenbeleid*, Tweede Kamer, vergaderdag 2013-2014, 33750 VI, nr. 108, Den Haag. Sur Internet, voir bibliographie.

sol néerlandais reviendrait à avouer à l'opinion néerlandaise l'échec du système qu'ils financent depuis 20 ans⁷³.

Le cas de Lin Muyizere, le mari de Victoire Ingabire, est particulièrement surprenant : Le 26 septembre 2014, Lin Muyizere recevait une lettre de l'IND (services néerlandais d'immigration et de naturalisation) annonçant qu'on allait lui retirer son passeport néerlandais. L'IND l'accuse subitement d'avoir participé au génocide, 20 ans après, alors qu'il vient d'obtenir la nationalité néerlandaise (en 2012). Par contre, à Kigali, les autorités judiciaires ont fini par reconnaître, le samedi 18 octobre, qu'il n'y a aucun dossier le concernant. Du côté des tribunaux populaires, les Gacaca, aucun dossier n'a été ouvert non plus, et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) n'a aucune accusation à son sujet non plus.

Il n'y a que les services d'immigration néerlandais qui accusent Lin Muyizere de participation au génocide. Dans un reportage réalisé par la chaîne de télévision néerlandaise KRO, l'enquêteur au Rwanda affirme avoir transmis un rapport ne contenant aucune accusation et se dit choqué que son rapport ait été modifié en plus haute instance avant d'être transmis aux Pays-Bas ! ...⁷⁴

Comment les services néerlandais peuvent-ils à ce point se laisser instrumentaliser par le gouvernement rwandais qui, manifestement, ne cherche qu'à intimider l'illustre opposante ? Faut-il supposer que derrière cela se cachent des intérêts commerciaux ?

En effet, au cours d'un séminaire sur le business au Rwanda, organisé par l'ambassade du Rwanda aux Pays-Bas en septembre 2011, un journaliste de Radio Netherlands Worldwide (RNW) a constaté que « ... *Le thème de la politique a été évité pendant le colloque. Cependant, Bob van der Bijl, directeur du Netherlands-African Business Council, a indiqué brièvement que, dans le cadre des affaires, les doutes concernant les valeurs démocratiques du Rwanda étaient hors de propos. Intrigué par cette affirmation, RNW lui a demandé une explication à l'issue du colloque. « La démocratie n'est pas une composante essentielle de la mise en place d'une économie saine », répond van der Bijl. « Certaines questions à ce sujet demeurent, mais ici, il n'y a pas de lien entre la démocratie et la situation économique.(...) Le Rwanda est un pays stable qui investit beaucoup pour se construire et pour construire*

73 Jambonews.net, *Les Pays-Bas dans le jeu répressif prôné par le régime rwandais*, Sur Internet, voir bibliographie.

74 KRO-BRANDPUNT (Programme TV néerlandaise), 9/11/14, *De lange arm van Kagame*, Sur Internet, voir bibliographie.

sa société. Les entreprises néerlandaises peuvent aider et en profiter elles-mêmes »⁷⁵.

6.4. La pacification interethnique ?

Officiellement, les ethnies n'existent pas au Rwanda. La politique d'unité nationale et de réconciliation enseigne que les ethnies sont une fiction issue des politiques coloniales consistant à diviser pour régner et que cette fiction a été récupérée par les régimes Hutu postcoloniaux. Aucun rwandais n'a le droit de parler en public des ethnies et des violences subies, sauf lorsque le gouvernement l'autorise, c'est-à-dire dans les camps *Ingando* ou pendant la semaine de deuil national à la mémoire du génocide.

Les camps *Ingando* sont l'outil de base de la politique globale d'unité nationale et de réconciliation. On y transmet la vérité officielle sur l'histoire du Rwanda et sur les racines du génocide. Il y a deux types de camps :

- Les *camps de solidarité*, qui s'adressent aux politiciens, aux chefs de file de la société civile, aux autorités cléricales, aux étudiants admis à l'université. Ils s'adressaient aussi aux juges des tribunaux Gacaca lorsque ceux-ci étaient en vigueur. Leur durée est d'un mois et demi.
- Les *camps de ré-éducation*, qui s'adressent aux ex-combattants, aux génocidaires avoués, aux prisonniers qui viennent d'être remis en liberté, aux prostituées et aux enfants de la rue. Leur durée est de trois mois.

Selon le témoignage de Susan Thomson, chargée de cours à l'université d'Ottawa, qui y a assisté aux séances de ré-éducation pendant une semaine dans le cadre de son doctorat, on y apprend surtout que tout Hutu, même innocent, est collectivement responsable d'avoir tué, que toute discussion à ce sujet est interdite et que tout Hutu est malvenu dans son propre pays. Ce qui ne favorise guère la réconciliation.⁷⁶

En juin 2013, au cours d'un discours adressé à des centaines de jeunes, Paul Kagamé a prononcé un discours d'une rare violence: « *Même si tu n'as pas tué, lève-toi pour demander pardon pour ceux qui ont tué en ton nom. Pourquoi tu vas te taire alors qu'il y a une personne qui a tué en ton nom ?* »

75 RNW (Radio Netherlands Worldwide), *Le Rwanda, un paradis des affaires ?* Sur Internet, voir bibliographie.

76 THOMSON, Susan, 24/2/2010, *Les camps de rééducation ingando sont loin d'être des instruments de justice et de réconciliation. Observations d'une participante d'un camp ingando au Rwanda*, Sur Internet, voir bibliographie.

Culpabilisant les jeunes Hutu pour des crimes qu'ils n'ont ni commis, ni connus et appelant les jeunes Tutsi à se méfier toujours de leurs collègues Hutu, Kagamé a rappelé également que les Hutu n'avaient pas le droit naturel et inaliénable de vivre au Rwanda et que, s'ils y vivent encore, c'est grâce à sa seule bienveillance...⁷⁷.

N'y a-t-il pas une contradiction totale entre une vraie politique de réconciliation et des accusations collectives qui ne peuvent qu'engendrer la haine et la division ? N'y a-t-il pas une contradiction totale entre un tel discours et la thèse selon laquelle les ethnies n'existent pas, que tout Rwandais est Rwandais tout court. Un tel discours est en réalité une incitation publique à la haine raciale.

7. ET LE CONGO DANS TOUT ÇA ?

La prise de pouvoir par le FPR au Rwanda en juillet 1994 a eu des effets dramatiques sur le Congo voisin. En 1994 il s'agit encore du Zaïre sous la présidence du Maréchal Mobutu. Un bref résumé historique met en évidence le rôle du nouveau Rwanda sur l'évolution des événements au Congo.

7.1 Repères historiques

7.1.1. La 1^{ère} guerre du Congo (octobre 1996-mai 1997)

Cette première guerre renverse le Président Mobutu pour le remplacer par Laurent Désiré Kabila. L'offensive est menée par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) dont Laurent Désiré Kabila est le chef. D'aucuns pensent que cette Alliance est en réalité une création du Rwanda, plus précisément du Président rwandais Paul Kagamé. En effet, en rapport avec la création de cette structure, Paul Kagamé déclara : « *Il fallait que nous réagissions et nous avons repéré des Congolais qui étaient prêts à combattre Mobutu pour nous, avec notre aide* »⁷⁸.

Les troupes de l'AFDL partent de l'Est du pays, à la frontière du Rwanda, fin 1996 et arrivent à Kinshasa en mai 1997. Tout au long de cette longue marche, les troupes de l'AFDL sont accompagnées voire guidées par l'armée rwandaise, bien équipée. Des troupes ougandaises et burundaises s'y

77 Voir notamment le communiqué du RifDP (Réseau International des Femmes pour la Démocratie et la Paix), *Réaction aux propos tenus par le président Paul Kagamé le 30 juin 2013*, Sur Internet, voir bibliographie.

78 JEUNE AFRIQUE, *RDC : De l'AFDL de Kabila au M23 de Makenga, la fin d'un cycle ?* Sur Internet, voir bibliographie.

joignent également. Au passage, les soldats de l'AFDL et du FPR attaquent et détruisent de façon systématique les camps de réfugiés rwandais Hutu qui se trouvent dans l'Est du Zaïre. Au moins 200.000 personnes ont été massacrées (voir plus haut, chapitre 3.2.).

7.1.2. Début de la présidence de Laurent Désiré Kabila (mai 1997 – août 1998)

À l'arrivée au pouvoir de Laurent Désiré Kabila, le Zaïre reprend son ancien nom : Congo. Mais la gestion du pays est téléguidée de l'extérieur, par le Rwanda et l'Ouganda. Les postes clés des Affaires étrangères, de la Sûreté nationale et de l'Armée sont aux mains de Tutsi d'origine rwandaise et ougandaise. En juillet 1998, Kabila décide de renvoyer chez eux ses alliés encombrants, dont James Kabarebe, officier de l'armée rwandaise qui était devenu le chef de l'armée congolaise⁷⁹. Les troupes rwandaises stationnées au Congo sont expulsées sur ordre de Laurent Désiré Kabila. La réaction du Rwanda est immédiate. C'est le point de départ de la 2^e guerre du Congo.

7.1.3. La 2^e guerre du Congo (août 1998 - 2002)

La deuxième guerre oppose donc le Rwanda au Congo de Laurent Désiré Kabila. Le conflit impliquera les armées de sept pays africains⁸⁰ et plus d'une vingtaine de groupes armés de différents bords. Selon le témoignage de Kabarebe lui-même, l'armée rwandaise, soutenue par l'Ouganda et le Burundi, tente de prendre Kinshasa en août 1998. Mais suite à l'intervention de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie, et à la forte réaction des habitants, la tentative de prendre Kinshasa échoue. En conséquence, « *Nous avons abandonné notre plan initial et avons opté de nous battre dans l'Est* », confirme James Kabarebe⁸¹. Ce fut la montée en puissance du mouvement rebelle RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie), dont fait déjà partie Laurent Nkunda, soutenu militairement par le Rwanda et l'Ouganda. Le gouvernement rwandais revendique une partie de l'Est du Congo, considéré comme « historiquement rwandais ». Dès 1999, le RCD se divise en différentes factions, dont la plus puissante, le RCD-GOMA prendra le contrôle d'une partie du territoire de l'Est du Congo.

79 James KABAREBE est l'actuel ministre de la défense du Rwanda

80 D'un côté le Congo et ses alliés, l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. De l'autre côté le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

81 SOCIÉTÉ CIVILE. CD, *Une page d'histoire : une interview du général James Kabarebe accordée à Kigali à la presse canadienne*, 19/12/2007. Sur Internet, voir bibliographie.

C'est à cette époque, en 2001, que l'ONU commence à enquêter sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses du Congo⁸². Le premier rapport intérimaire (avril 2002) avait démontré que la guerre en RDC était devenue une « affaire » très lucrative. Les armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Zimbabwe sont pointées du doigt. Ainsi, « À partir de 1997-1998, les exportations ougandaises d'or et de diamant ont explosé, alors que le pays ne produit ni l'un ni l'autre »⁸³. Les conflits « sont alimentés par la convoitise des minerais, des produits agricoles, de la terre et même des recettes fiscales » annonce le premier rapport final diffusé en octobre 2002.

Et d'indiquer notamment : « *Le Rwanda a extrait et exporté pas moins de 60 à 70 % du colombo tantalite (coltan) depuis l'Est de la République Démocratique du Congo vers Kigali et Cyangugu, par avion à partir des aérodromes proches des mines, sans versement de taxes et ce sur la surveillance directe des superviseurs de l'armée rwandaise* »

La 2^e guerre du Congo prend officiellement fin en 2002 avec le retrait des troupes étrangères du territoire congolais. Mais, toujours selon le même rapport : « *Les trois pays ont pris les devants prévoyant le moment où, sous la pression de la communauté internationale, il leur serait impossible de maintenir d'importantes forces d'occupation en République Démocratique du Congo. Les régimes rwandais et zimbabwéen et des particuliers ougandais influents ont adopté d'autres stratégies pour maintenir en place, après le départ de leurs troupes, des mécanismes générateurs de revenus, dont de multiples activités criminelles* ». Ainsi par exemple, « *Des bataillons de l'Armée patriotique rwandaise spécialisés dans la pose de mines sont restés sur place même s'ils ont cessé de porter l'uniforme et ils poursuivent leurs activités sous couverts d'échanges commerciaux* ». ⁸⁴

Entretemps, le président du Congo, Laurent Désiré Kabila, a été assassiné, le 16 janvier 2001, dans des circonstances toujours non élucidées aujourd'hui. Son fils Joseph lui succède immédiatement. Selon les milieux de l'opposition congolaise, Joseph Kabila ne serait pas réellement son fils

82 Des entreprises belges ont été pointées par ces rapports, ce qui donna lieu, dès 2002, à la création d'une Commission sénatoriale belge pour faire la lumière sur ce sujet. Selon Catherine André, auteur de la 1^e partie du Rapport de cette commission (Commission des Grands Lacs), les travaux n'ont pas abouti à un résultat sérieux. Voir PAX CHRISTI, *Le pillage des ressources naturelles et la guerre au Congo*, Sur Internet, voir bibliographie.

83 RFI, 31/5/2002, *Le pillage se poursuit en RDC*, Sur Internet, voir bibliographie.

84 ONU, Conseil de Sécurité, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, document S/2002/1146, Sur Internet, voir bibliographie.

mais un fils adoptif, proche du pouvoir rwandais et d'origine rwandaise. Les élections de 2006 et de 2011 l'ont confirmé dans son rôle de président du Congo. Il est cependant connu que ces élections ne se sont pas déroulées dans le respect des règles démocratiques⁸⁵.

7.1.4. La guerre du Kivu (2004-2009)

C'est la suite de la 2^e guerre du Congo. Officiellement elle commence avec l'attaque de Laurent Nkunda et Jules Mutebusi sur Bukavu (Sud-Kivu) en 2004. Nkunda remportera plusieurs victoires militaires dans la région. En 2005, il crée un mouvement politique, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP). Nkunda est un Tutsi congolais qui s'est engagé au côté du FPR lors de l'attaque du Rwanda en 1990. Il a été formé par le FPR et il doit son succès militaire au soutien que lui a fourni le Rwanda, comme le confirme le Groupe d'experts de l'ONU qui a « *trouvé des preuves indiquant que les autorités rwandaises avaient été complices du recrutement de soldats, notamment d'enfants, avaient facilité la fourniture de matériel militaire et avaient envoyé des officiers et des unités des Forces de défense rwandaises en République démocratique du Congo pour appuyer le CNDP* »⁸⁶

Mais la guerre du Kivu c'est plus que cela. C'est, de manière généralisée, le prolongement de la situation chaotique créée par la deuxième guerre du Congo, une situation de non-droit où les institutions de l'État ne fonctionnent plus, où les autorités de Kinshasa sont dans l'incapacité d'imposer l'ordre et d'empêcher le pillage et les violences dans cette partie du pays.

En effet, le départ des troupes étrangères en 2002 a laissé la place à des « Seigneurs de guerre » qui se battent entre eux pour prendre le contrôle des ressources naturelles et minières de la région, que ce soit pour leur compte ou pour le compte des pays voisins. Ils terrorisent la population congolaise sur leur passage. Selon les cas, ils s'autofinancent en contrôlant par les armes les sites miniers pour prélever leur part sur la production ou sur la commercialisation des minerais (or, diamant, coltan, cassitérite, etc.). Ils sont liés à des réseaux peu scrupuleux qui n'ont pas de difficulté à commercialiser et exporter vers les pays voisins ces précieuses ressources extraites illégalement.

Outre les troupes de Laurent Nkunda, il y a sur le terrain des bataillons de l'armée gouvernementale congolaise, des soldats des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et une multitude de petits groupes

85 DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *La question de la fraude électorale en République Démocratique du Congo*, Sur Internet, voir bibliographie.

86 ONU, Conseil de Sécurité, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, document S/2008/773, Sur Internet, voir bibliographie.

armés, parfois ethniquement définis (le Congo compte plusieurs centaines d'ethnies différentes), opérant pour le compte d'un pays voisin ou au nom de la défense des intérêts congolais.

L'armée gouvernementale congolaise quant à elle, n'arrive pas à assurer sa mission de défense de l'intégrité du territoire congolais, en raison notamment de l'état catastrophique des matériels militaires, du personnel trop peu formé, du caractère insignifiant et irrégulier de la solde militaire et du détournement des fonds destinés à son action⁸⁷.

Les FDLR ont été créées en 2000. Ils sont composés de Rwandais Hutu réfugiés au Congo depuis le génocide. Ils sont opposés au régime de Kagamé. On leur prête souvent l'étiquette de « génocidaires », ce qu'ils nient, mais cela permet au Rwanda de justifier certaines incursions militaires dans la région.

Les FDLR ont collaboré parfois avec l'armée nationale congolaise dans laquelle certains de leurs combattants ont été intégrés ou vice-versa⁸⁸. Selon le rapport de l'ONU de 2008, ils contrôlaient à cette époque la majorité des sites miniers du Sud-Kivu. Au Nord-Kivu, plusieurs gisements de cassitérite et de coltan se trouvent dans des régions sous leur contrôle. Ils étaient également actifs dans le commerce du chanvre.

Parmi les « petits » groupes armés, les plus connus sont les Maï-Maï qui se définissent plutôt comme résistants congolais contre l'invasion rwandaise. Sur le plan organisationnel, « ils forment des bandes nombreuses, inorganisées, indisciplinées, sans aucune coordination et dont les alliances sont le plus souvent conjoncturelles »⁸⁹.

En 2005, un mandat d'arrêt international est lancé contre Laurent Nkunda pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cependant, alors que les autorités congolaises et les forces de l'ONU savaient où il était, rien n'a été fait pour le trouver rapidement⁹⁰. Il a fallu attendre 2009 pour qu'il soit arrêté au Rwanda, où il est toujours officiellement en résidence surveillée. Le 23 mars 2009, le CNDP signe un traité de paix avec le gouvernement congolais qui prévoit entre autres d'intégrer les soldats du groupe rebelle dans l'armée congolaise.

87 DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *La question de l'aide militaire onusienne apportée à la République Démocratique du Congo : une aide fatale pour soutenir des guerres « idiotes » ?* Sur Internet, voir bibliographie.

88 WILLAME, Jean Claude (2010), *La guerre du Kivu*, Ed. du GRIP.

89 WILLAME, Jean Claude (2010), *op. cit.*

90 HUMAN RIGHTS WATCH, *RDC : Arrêtez Laurent Nkunda pour crimes de guerre*, février 2006, Sur Internet, voir bibliographie.

7.1.5. Prolongements de la guerre du Kivu (2009 – à aujourd’hui)

Alors que la guerre du Kivu prend officiellement fin avec l’accord du 23 mars 2009, l’exploitation illégale des ressources sous la « protection » de différents groupes armés se poursuit sur le terrain.

En 2012 surgit le mouvement du 23 mars, appelé M23, en fait le prolongement du CNDP de Laurent Nkunda et de son allié Bosco Ntaganda. Il est formé d’ex-rebelles du CNDP intégrés à l’armée congolaise, qui se sont mutinés en 2012 invoquant que les conditions prévues par le traité du 23 mars n’ont pas été respectées. Le soutien du Rwanda au M23 est également documenté par les experts de l’ONU⁹¹. Ce soutien est de plus en plus ouvertement critiqué par les bailleurs de fonds du Rwanda, les États-Unis en tête. Le M23 sera finalement battu par l’armée congolaise en novembre 2013, avec l’appui des forces de l’ONU constituées principalement par des troupes sud-africaines et tanzaniennes. Son chef, Bosco Ntaganda, est aujourd’hui déféré devant la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre, crimes contre l’humanité et enrôlement d’enfants soldats. Le jugement est prévu pour juin 2015.

On ne cesse de déplorer aujourd’hui l’échec de la démobilisation complète du M23 dont certains éléments se trouvent au Rwanda. Cet échec résulte en partie du mécontentement du Rwanda face à l’absence de pression militaire contre les FDLR par l’armée congolaise et les Nations unies⁹².

7.1.6. Multiplicité des acteurs

Le rapport du groupe d’experts de l’ONU de janvier 2014 fournit des détails sur les principaux groupes armés présents actuellement dans l’Est du Congo, sur les crimes qui leurs sont attribués, sur l’utilisation d’enfants-soldats, sur la manière de se financer par le contrôle de l’exploitation ou du commerce des minerais ou autres richesses naturelles (l’ivoire notamment), par le pillage des villages, par le prélèvement de redevances et des trafics divers.... Au total, le rapport mentionne quelques 17 groupes armés différents.

Toutes les factions en conflits, y compris l’armée gouvernementale, sont responsables de graves atteintes aux droits de l’homme et de déplacements

91 ONU, Conseil de Sécurité, *Additif au rapport d’étape du Groupe d’experts sur la République démocratique du Congo (S/2012/348) concernant les violations par le Gouvernement rwandais de l’embargo sur les armes et du régime de sanctions*, document S/2012/348/Add.1, Sur Internet, voir bibliographie.

92 INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Congo: mettre fin au statu quo*, 17/12/14. Sur Internet, voir bibliographie.

massifs de la population. Tout se passe comme si on souhaitait libérer le territoire de ses habitants. Des violences sexuelles sont attribuées, à des degrés divers, à des soldats de quasi tous les groupes armés.

7.2. *Le pillage continue*

Le rapport de janvier 2014 déplore entre autres le fait qu'en 2013, les minéraux – en particulier l'étain, le tungstène et le tantale – ont continué à sortir de l'Est du Congo en contrebande en passant par les pays voisins. Le Rwanda est particulièrement visé par ce rapport⁹³.

Le concept de pillage renvoie à la distinction entre production formelle et production informelle. Au Congo, dans l'ensemble des filières d'exploitation des minerais, la forme industrielle a disparu et a laissé la place à une exploitation informelle qui n'obéit à aucun cadre réglementaire. Le Congo est passé économiquement de l'exportation de produits semi-finis ou même concentrés, à l'exportation de minerais bruts. Le pays est non seulement pillé mais aussi privé d'une part de la valeur ajoutée produite et réalisée sur place. Entre 50 % et 100 % de la valeur ajoutée selon les filières quittent le Congo au bénéfice des intermédiaires régionaux ou internationaux⁹⁴. Bon nombre d'entreprises étrangères et de particuliers ont intérêt à ce que la situation actuelle de non-droit se perpétue.⁹⁵

Le Rwanda est parmi les principaux bénéficiaires de cette situation : des Rwandais contrôlent eux-mêmes des filières de production et d'exploitation de minerais précieux, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de « rebelles » interposés, et ils exportent via le Rwanda. La richesse accumulée si rapidement dans la capitale rwandaise en est la conséquence.

Les minerais précieux dont le sous-sol congolais est si riche sont indispensables à la fabrication de la plupart des produits qui touchent à l'électronique, c'est-à-dire quasi tous les appareils qui nous entourent : téléphones portables, ordinateurs, modems, appareils de précision dans tous les domaines, la liste est sans fin. Si on a beaucoup parlé du coltan dans les années 2000, aujourd'hui c'est la cassitérite, qui entre dans la fabrication de l'étain, qui occupe une place importante dans les activités de pillage.

93 ONU, Conseil de Sécurité, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, document S/2014/42, Sur Internet, voir bibliographie.

94 PAX CHRISTI, *Le pillage des ressources naturelles et la guerre au Congo*, Sur Internet, voir bibliographie.

95 DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *Les violations massives des droits humains au Kivu : La République Démocratique du Congo est-elle victime de ses richesses et ressources naturelles ?* Sur Internet, voir bibliographie.

Et que dire enfin des conditions inhumaines dans lesquelles les hommes travaillent pour extraire ces précieux minerais quasi à main nue ?⁹⁶. Régulièrement ce sont des enfants, ou des prisonniers Hutu qui y sont envoyés de force.⁹⁷

En Belgique, en 2002, l'association « Broederlijk Delen/Partage fraternel », avait mené une campagne de sensibilisation intitulée « Pas de sang sur mon gsm » ? Qui s'en souvient ? En France, un documentaire a été produit en 2008 par Patrick Forestier : « Du sang dans nos portables ».⁹⁸

Dans son livre *Minerais de Sang*, le journaliste Christophe Boltansky explique que « *des associations humanitaires ont tenté d'établir le lien entre cette guerre africaine et l'électronique en demandant aux grandes marques, par courrier, de certifier que les substances qu'elles utilisent dans leurs appareils ne servent pas à financer des groupes armés. Les multinationales ont simplement répondu ignorer la source de leurs métaux. Dans la longue chaîne de la sous-traitance, elles ont prétendu être capables de remonter deux strates en arrière, aux fournisseurs de leurs fournisseurs, pas au-delà. Pourquoi auraient-elles cherché à aller plus loin. Savoir, c'est assumer.* »

7.3. Drames humanitaires

Au bout de 20 années de conflits – qui continuent aujourd'hui – le bilan est hallucinant mais peu médiatisé. Il est choquant de constater le contraste entre l'hyper-médiatisation du génocide des Tutsi en 1994 et la discrétion des médias qui entoure les millions de victimes au Congo malgré l'abondance des rapports des organisations des droits de l'homme et des missions d'experts de l'ONU. Ainsi, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), dans son *Rapport du Projet Mapping*⁹⁹ concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, a fixé à 617 le nombre d'incidents jugés « les plus graves » sur base de quatre critères : la nature des crimes, leur étendue (le nombre de victimes), la façon dont ils ont été commis et leur impact sur la communauté ou la région. Selon ce rapport, ces crimes pourraient être qualifiés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité voire crimes de génocide. Ce rapport porte sur une période qui se termine en 2003 mais l'insécurité et les violences se perpétuent aujourd'hui.

96 Voir notamment BOLTANSKY, Christophe (2012), *Minerais de sang, Les esclaves du monde moderne*. Ed. Grasset et Fasquelle.

97 MUSABYIMANA, Gaspard (2003), *op. cit*

98 *Du sang dans nos portables*, film de Patrick Forestier, 2008, Sur Internet, voir bibliographie.

99 Enquête menée en 2008-2009 et rapport publié en 2010.

- *6 à 8 millions de victimes* : En 2007, l'International Rescue Committee estime à 5,4 millions le nombre de victimes des violences depuis 1998. Il s'agit majoritairement de décès liés aux conséquences *indirectes* des conflits : maladies et malnutrition suite aux déplacements forcés, aux pillages des villages, à la destruction des structures de soins, etc.¹⁰⁰ Par extrapolation, ce nombre est porté aujourd'hui de 6 à 8 millions selon les auteurs. Face à la gravité de la situation de guerre, que personne ne nie, la polémique autour du nombre de victimes nous semble vaine et inutile.
- *et un fémicide* : De même, bien que les statistiques soient impossibles à établir, on estime à près d'un demi-million le nombre de femmes qui ont subi des violences sexuelles, souvent d'une horreur indescriptible, depuis le début de la guerre. Les victimes se retrouvent souvent au ban de la société, réduites à la marginalité. Il semble établi que ces violences sont plus nombreuses dans des contextes de conflits armés, bien qu'elles soient également pratiquées en dehors de ces conflits.

On doit au Dr Mukwege, le désormais célèbre médecin qui a accueilli et soigné des milliers de femmes dans son hôpital de Panzi, lauréat de nombreux prix dont le Prix Sakharov du Parlement européen en 2014, d'avoir expliqué au monde que les violences sexuelles peuvent être pratiquées comme arme de guerre, très efficace pour anéantir une population et/ou la faire fuir pour s'accaparer son territoire. Ces violences avaient déjà été documentées en 2002 par Human Rights Watch dans un rapport détaillé de 60 pages¹⁰¹ qui les relie également aux conflits armés.

Action de la justice espagnole :

Le 22 février 2005, après 4 ans d'enquête, le Forum International pour la vérité et la justice en Afrique des Grands Lacs, rejoint par Adolfo Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix argentin, se constitue partie civile pour porter plainte contre des hauts responsables rwandais. La plainte introduite par le Juge Merelles au Tribunal de Madrid se base sur l'assassinat au Rwanda de neuf ressortissants espagnols mais aussi sur les crimes contre les Rwandais et les Congolais commis entre le 1^{er} janvier 1990 et juillet 2002.

La plainte espagnole a voulu démontrer la volonté de Kagamé et de son entourage de piller les richesses de l'Est du Congo où interviennent de grandes firmes multinationales. Le jugement fut rendu le 6 février 2008,

100 INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, *IRC Study Shows Congo's Neglected Crisis Leaves 5.4 Million Dead*. Sur Internet, voir bibliographie.

101 HUMAN RIGHTS WATCH, *La guerre dans la guerre, Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo, juin 2002*, Sur Internet, voir bibliographie.

accompagné d'un mandat d'arrêt contre 40 hauts responsables du FPR pour leurs crimes commis au Rwanda et au Congo (dont l'actuel ministre de la Défense du Rwanda, James Kabarebe).

CONCLUSION

Tant de choses pourraient encore être dites sur les drames de la Région des Grands Lacs. Mais l'objectif de cet article étant la controverse relative au génocide rwandais, nous avons résumé le drame congolais uniquement dans le but d'en établir la relation avec l'arrivée au pouvoir du FPR au Rwanda.

En fait, toutes les tentatives de pacte de stabilité, de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale¹⁰² sont de l'utopie aussi longtemps que la crise rwandaise n'aura pas été résolue de manière durable.

Cette étude avait pour objectif de soulever des questions difficiles qui vont à l'encontre de la version officielle diffusée par les médias depuis 20 ans : le génocide des Tutsi a-t-il été prémédité et planifié par les autorités qui ont assumé la direction du pays au lendemain de l'assassinat du Président Habyarimana ? Qui a donné l'ordre de tuer le président ? Le génocide des Tutsi aurait-il pu être évité ? Peut-on parler d'un double génocide ?

En ce qui concerne la préméditation et la planification, nous ne pouvons que rejoindre les décisions du Tribunal Pénal International pour le Rwanda qui, après de très longues années de procès, a dû admettre que le génocide des Tutsi n'est pas le résultat d'un plan préparé de longue date par des autorités politiques et militaires, mais plutôt une conséquence de violences anarchiques dans un climat de chaos engendré par une guerre d'invasion.

Même si aucun tribunal n'a encore statué sur le cas, beaucoup d'éléments actuellement disponibles portent à croire que l'assassinat du président Habyarimana a été commandité par Paul Kagamé lui-même. Or ce fut l'élément déclencheur du génocide, après trois ans et demi de violences aveugles commises par les envahisseurs à l'encontre de la population Hutu du pays. L'ampleur et le caractère délibéré de massacres de civils Hutu par le FPR avant, pendant et après le génocide des Tutsi permettent de parler d'un double génocide. Et le renversement de l'histoire officielle est total quand on apprend que Kagamé n'est pas l'homme providentiel qui a mis fin au

102 MINANI BIHUZO, Rigobert, *Un chantier inachevé : Balise pour la paix dans les Grands lacs*, Sur Internet, voir bibliographie.

génocide mais qu'au contraire il a tout fait pour empêcher la communauté internationale d'intervenir pour cesser les massacres.

Le génocide rwandais est la conséquence d'un plan de renversement du pouvoir au profit des rebelles Tutsi venus de l'extérieur du pays, principalement de l'Ouganda. Les États-Unis savaient que des massacres de grande ampleur se déroulaient mais se sont opposés à toute intervention de l'ONU sur le terrain.

Le soutien occidental, États-Unis et Royaume Uni en tête¹⁰³, à Paul Kagamé dès le début de son projet et encore aujourd'hui est une *première évidence*.

L'implication du Rwanda dans les guerres du Congo, et ensuite dans le soutien aux mouvements rebelles dans le Kivu, est une *deuxième évidence*.

Que les questions de sécurité invoquées par le Rwanda pour maintenir des militaires au Congo étaient des prétextes pour s'y procurer des biens, est une *troisième évidence*, abondamment démontrée par le Groupe d'Experts de l'ONU au Congo.

Que peut-on déduire de ces évidences ? La controverse historique concernant le génocide débouche sur de nouvelles questions.

Pourquoi Kagamé a-t-il toujours été soutenu par les États-Unis et par une grande partie du monde occidental ? À cause des remords de la communauté internationale de ne pas avoir réussi à empêcher le génocide ? Ou à cause de l'opportunité qui se présentait de contrôler le Congo et d'accéder à ses immenses richesses d'une manière ou d'une autre ?

Le contrôle du Congo et de ses ressources naturelles, d'une importance économique et stratégique mondiale, a été et reste la raison du soutien occidental à Paul Kagamé. Comme l'a rappelé le colonel Robardey : « *Tout ça pour un peu de coltan, un peu d'étain, un peu d'or, un peu de diamant, un peu de je ne sais quelle matière première. Voilà. Il n'y a pas de guerre sans motif économique et les motifs économiques de la guerre au Rwanda n'étaient pas au Rwanda, ils étaient au Congo et les Rwandais ont payé très cher la richesse de leur voisin* ». ¹⁰⁴

103 Tony Blair, ancien premier ministre britannique, est conseiller personnel de Paul Kagamé

104 ROBARDEY, Michel, assistant technique français au Rwanda de 1990 à 1993, in ENQUÊTE 24: *Génocide rwandais, l'histoire truquée. Secret dévoilé 20 ans après, Kagamé inculpé, reportage filmé*, Sur Internet, voir bibliographie.

Nous savons que le lecteur risque d'avoir été déstabilisé à la lecture de ce qui précède, tellement la déconstruction de l'histoire officielle révèle des manœuvres diaboliques difficiles à admettre. Difficile d'accepter une vérité qui implique un gouvernement étranger (en l'occurrence les États-Unis principalement), voire le monde occidental et sa logique économique dont nous faisons nous-mêmes partie.

Pourquoi les médias ont-ils autant de puissance ? Comment ont-ils pu à ce point imposer une version officielle et être aussi discrets sur celui que Filip Reyntjens nomme « le plus grand criminel au pouvoir aujourd'hui » ?

Ce n'est que récemment, en janvier 2014 après l'assassinat de Patrick Karegeya en Afrique du Sud, que les États Unis ont déclaré « *Nous sommes troublés par une succession de meurtres d'exilés rwandais importants, meurtres qui semblent avoir une motivation politique. Les déclarations récentes du président Kagamé à propos, "des conséquences pour ceux qui trahiraient le Rwanda", nous inquiètent au plus haut point.* »¹⁰⁵

Le 1^{er} octobre 2014, date anniversaire du début de la guerre du Rwanda, une émission de la BBC (Rwanda's Untold Story) a eu le courage de dévoiler une partie importante¹⁰⁶ de la vérité, dans un reportage d'une heure. Ce document, placé très vite sur youtube, en fut éjecté tout aussi vite. Moins de 48h plus tard, tout accès par youtube était bloqué. Mais on peut encore le voir sur <http://vimeo.com/107867605> (sous-titrée en français sur <http://vimeo.com/112879025>).

105 RFI, 17/01/14, *Affaire Karegeya, Déclarations sans précédent des États-Unis à l'égard du Rwanda* Sur Internet, voir bibliographie.

106 Le documentaire ne dit pas que le TPIR a rejeté la thèse de la planification du génocide. Il ne parle pas non plus du pillage des ressources minières du Congo.

ÉPILOGUE

Témoignage personnel de mon entrée en contact avec le Rwanda

Dans le cadre d'un projet de lutte contre la pauvreté soutenu par le Fonds Social Européen, le Service Social des Étrangers (ancien nom de SIREAS) avait créé en 1985, à Bruxelles, le laboratoire de biotechnologie « Vitrobio » pour y développer un projet de formation et d'insertion socio-professionnelle de jeunes réfugiés. Ce laboratoire pratiquait la multiplication *in vitro*, notamment de micro-tubercules de pommes de terre.

En 1988, un ami ingénieur qui venait de prendre sa retraite, décida de partir au Rwanda, dans la ville de Butare, pour ouvrir une école de communication et former des jeunes. Or, il y avait près de Butare un Institut de Sciences Agronomiques qui s'occupait aussi de biotechnologie. Mon ami, qui connaissait bien notre projet « Vitrobio », m'a invité à venir visiter cet institut pour envisager une éventuelle collaboration. Et j'y suis allé.

Cet Institut disposait de deux stations qui travaillaient sur la pomme de terre, une à Ruhengeri (au Nord), l'autre à Gikongoro (au Sud-Est), dans des régions qui conviennent à ce type de culture. Les deux stations de recherche commençaient à développer la technique de la multiplication *in vitro* de micro-tubercules de pomme de terre et nous avons discuté de la possibilité de collaborer. J'ai rencontré plusieurs responsables du secteur de la pomme de terre. Tous se sont montrés intéressés par notre volonté de collaborer. J'ai donc fait, au début des années 90, quelques voyages au Rwanda et organisé deux livraisons de micro-tubercules de pomme de terre.

Au départ, je n'ai pas perçu de tensions politiques et ne me préoccupais pas de connaître l'appartenance ethnique de mes interlocuteurs. Je me suis bien entendu avec toutes les personnes rencontrées et ne me mêlais pas de politique. Mon seul but était de développer la technologie de multiplication de micro-tubercules de pommes de terre. Un technicien m'avait dit « *Dans ce pays, il n'y a que la politique qui compte* ». Mais je n'ai pas cherché à en savoir plus. J'ai appris par la suite qu'il était Tutsi et qu'il avait été tué.

Après mon premier voyage, j'ai été surpris d'apprendre par un pasteur protestant que les frais de voyage et de séjour pourraient être remboursés par l'AGCD¹⁰⁷ si j'acceptais de participer à une enquête sur le respect des droits

107 Administration Générale de la Coopération au Développement, Ministère des Affaires Étrangères de Belgique

de l'homme au Rwanda. L'AGCD me fournirait une liste de personnes à interroger. Il suffisait de remplir un formulaire de demande. J'ai refusé, ce n'était pas mon but et notre laboratoire avait les moyens de payer mes voyages.

En été 1992, me promenant dans le parc des Virunga, au Nord du Rwanda, pour voir les gorilles, nous avons logé dans une baraque renseignée par un missionnaire américain adventiste qui m'avait assuré que tout était calme. Je suis parti très tôt le matin vers la réserve des gorilles, accompagné d'une dame rwandaise, de deux adolescentes et d'un guide. Au retour de la promenade, il faisait déjà noir. Nous avons rencontré des personnes le long du chemin qui ont insisté vivement pour que nous passions la nuit chez eux parce que nous risquions d'être victimes des bombardements des rebelles, mais nous avons refusé et avons accéléré la marche pour arriver à la voiture. Sur la route vers Kigali, nous avons été arrêtés par des soldats de l'armée gouvernementale qui ont demandé d'ouvrir le coffre de la voiture, ce que nous avons fait, puis nous sommes repartis et sommes arrivés à Kigali sans autre difficulté. Ce fut en réalité ma première prise de conscience de l'état d'insécurité qui régnait dans le Nord du pays. Je n'ai pas eu d'autres contacts ni de problèmes avec la rébellion.

Une anecdote illustre à quel point j'étais peu conscient de ce qui se passait. Un jour, avant de me rendre chez le ministre de l'agriculture, je me suis arrêté au marché pour acheter un chapeau. Le soleil tapait fort et je n'avais pas le mien. À peine le nouveau chapeau était-il sur ma tête que les gens ont commencé à me faire des signes. J'ai donc interrogé le chauffeur de taxi. Dans ma naïveté j'avais acheté un chapeau qui désignait la sympathie pour le FPR !

En été 1993, au cours d'un déplacement que j'effectuais seul, j'ai rencontré un soldat de l'armée gouvernementale qui faisait de l'auto-stop. Il portait un vieux fusil. Ce n'était pas un soldat de carrière mais un infirmier qui venait d'être enrôlé et rentrait en permission après son premier mois de formation. Cette rencontre m'a fort impressionné parce que j'ai fait le rapprochement avec une conversation que j'avais eue quelques mois plus tôt avec un ami rwandais Tutsi qui travaillait en Suisse. Il m'avait dit: « *L'action menée par le Front Patriotique Rwandais est soutenue par les américains. Leurs militaires ont été formés en Ouganda, ils disposent d'un armement moderne et important. L'armée gouvernementale ne fera pas le poids* ». J'avais également entendu une femme Tutsi, compagne d'un coopérant belge, dire « *Nous les chasserons tous* ». C'est alors que j'ai compris toute la gravité de la situation.

J'ai répondu à cette dame que j'avais vécu la 2^e guerre mondiale en Italie et je ne souhaitais à personne de connaître les horreurs d'une guerre.

Quelques jours plus tard, le 4 août 1993, en rentrant de Gikongoro en voiture, j'ai entendu sur Radio France International que, « *grâce au Président Mitterrand* », des accords de paix avaient été conclus à Arusha. J'ai augmenté le volume pour bien entendre : les armées en conflit seront fusionnées. Dans la future armée unifiée, 50 % des officiers et 40 % des soldats seront issus des rangs de l'armée du FPR dirigée par Paul Kagamé.

Ayant vu les soldats de l'armée gouvernementale sans moyens ni formation face à des militaires bien entraînés et bien équipés comme on me l'avait expliqué, j'ai compris que le FPR aurait le dessus, que la cohabitation au sein de l'armée ne fonctionnerait pas. J'ai eu le sentiment qu'un tel accord n'était qu'un préalable à une occupation du pays par le FPR et que cela risquait de se terminer par des massacres.

Je logeais chez un agronome rwandais avec qui je m'étais lié d'amitié. En rentrant chez mes amis, je les ai trouvés en train de fêter la signature des accords de paix. Je leur ai fait part de ma crainte que ces accords soient des accords de guerre et non de paix. Ils m'ont répondu que le président Habyarimana avait signé les accords parce qu'il voulait la paix à tout prix, parce que le peuple était fatigué de la guerre. Et ils ont ajouté – je les entends encore – qu'ils étaient confiants parce que « *les forces de l'ONU seront là pour nous protéger* ». Je leur ai dit que j'étais sceptique et qu'ils devaient se préparer à partir parce qu'il n'y avait aucune issue.

Le lendemain je rentrais à Bruxelles. J'ai essayé d'alerter des responsables politiques pour leur expliquer ma vive inquiétude. Mais je me suis heurté à un mur, voire à des réactions hostiles. On m'a renvoyé en me disant que je n'y comprenais rien.

Au cours des mois qui ont suivi, j'ai vu arriver de nombreux réfugiés et entendu leurs témoignages. J'ai entendu d'autre part la pression médiatique sur les objectifs louables du nouveau régime, sur la version officielle du génocide des Tutsi, prémédité et planifié, et sur les responsables présumés de cette planification.

J'avais du mal à croire que les massacres des Tutsi aient été une œuvre préméditée mais je n'ai jamais contesté la qualification de génocide attribuée par les Nations Unies. Par contre, je n'ai pas caché ma conviction qu'il y

avait eu aussi des massacres de civils Hutu. Cela m'a valu d'être traité de négationniste, d'être considéré comme un homme « douteux ». Par la suite, les financements de la recherche au laboratoire Vitrobio ont été supprimés.

De nombreuses personnes, autant belges que rwandaises, se sont retenues de témoigner sur ce qu'ils ont vu, vécu, ou compris, de peur d'être accusées de négationnisme. Mais avec le temps on prend conscience que la vérité ne peut plus être cachée. Et le courage de parler a pris le dessus.

Mauro Sbolgi
Administrateur délégué de SIREAS asbl

Janvier 2015.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

BOLTANSKY, Christophe (2012), *Minerais de sang, Les esclaves du monde moderne*, Ed. Grasset et Fasquelle, Paris.

DEL PONTE, Carla (2008), *La Traque, les criminels de guerre et moi*, Ed. Héloïse d'Ormesson, Paris.

DESOUTER, Serge (2007), *Rwanda : le procès du FPR*, Ed. L'Harmattan

DESOUTER, Serge et REYNTJENS, Filip (1995), *Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*. Working Paper, Université d'Anvers, juin 1995.

HARROY, Jean-Paul (1984), *Rwanda, de la féodalité à la démocratie, 1955-1962*, Ed. Hayez, Bruxelles.

LUGAN, Bernard (2014), *Rwanda, un génocide en question*, Ed. du Rocher, Monaco.

MARCHAL, Luc (2001), *Rwanda : La descente aux enfers*, Ed. Labor, Bruxelles

MUSABYIMANA, Gaspard (2003), *La vraie nature du FPR/APR d'Ouganda en Rwanda*, Ed. L'Harmattan, Paris.

MUSABYIMANA, Gaspard et NERETSE, Emmanuel (2014), *Rwanda, Vingt ans de pouvoir du FPR, quel bilan ?* Editions Scribe, Bruxelles.

NTILIKINA, Faustin (2008), *La prise de Kigali et la chasse aux réfugiés par l'armée du Général Paul Kagamé*, Ed. Sources du Nil, Lille (2^e édition revue et augmentée en février 2014).

ONANA, Charles (2001), *Les secrets du génocide rwandais. Enquête sur les mystères d'un président*, Paris, Editions MINSI (avec la collaboration de Déo Mushayidi)

ONANA, Charles, 2014, *La France dans la terreur rwandaise*, Ed. Dubois, Paris ;

PHILPOT, Robin (2003), *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Ed. Les Intouchables, Montréal.

RAFFIN, Madeleine (2012), *Rwanda, Un autre regard*, Ed. Sources du Nil, Lille.

SOS RWANDA-BURUNDI (2014), *Autel Rwanda 1989-2014, 25 ans de soif de vérité, justice et réconciliation*, disponible à SOS Rwanda-Burundi asbl (sos.rwabuco@skynet.be) et à Siréas asbl (sireas@sireas.be).

RUHIGIRA, Enoch (2011), *La fin tragique d'un régime, Volume 1*, Editions La Pagaie, Orléans.

RUZIBIZA, Abdul Joshua (2005), *Rwanda, L'histoire secrète*, Ed. du Panama, Paris.

WILLAME, Jean Claude (2010) *La guerre du Kivu*, Ed. du GRIP, Bruxelles.

Documents sur Internet

AGENCE FRANCE PRESSE, 7/01/14, *Pourquoi Seth Sendashonga a été assassiné*, <http://www.france-rwanda.info/article-pourquoi-seth-sendashonga-a-ete-assassine-121939730.html>

AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport Rwanda 2012* <http://www.amnesty.org/fr/region/rwanda/report-2012#section-123-3>

BRAECKMAN, Colette, *Kagamé a fait tuer des tas de gens*, Le Soir, 6 novembre 2013, <http://glpost.com/wp-content/uploads/2013/11/131106-Le-Soir-Karegeya.pdf>

CLIIR / COVIGLA , *Les principaux crimes de masse commandités par le Président Paul Kagame au Rwanda et en République Démocratique du Congo*, 15 septembre 2012, <http://jkanya.free.fr/Texte12/crimekagame150912.pdf>

DAVENPORT, Christian et STAM, Allan, *What really happened in Rwanda*, 6 octobre 2009, <http://faculty.virginia.edu/visc/Stam-VISC.pdf>

DIUMI SHUTSHA, Dieudonné , *Le régime Kagamé au Rwanda. Genèse, organisation et fonctionnement*, Siréas, 2013/20, <http://www.sireas.be/publications/analyse2013/2013-20int.pdf>

DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *Les violations massives des droits humains au Kivu : La République Démocratique du Congo est-elle victime de ses richesses et ressources naturelles ?* Siréas, 2008/10, <http://www.sireas.be/publications/analyse2008/analyse10-2008.pdf>

DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *La question de l'aide militaire onusienne apportée à la République Démocratique du Congo : une aide fatale pour soutenir des guerres « idiotes » ?* Siréas, 2009/14, <http://www.sireas.be/publications/analyse2009/2009-14int.pdf>

DIUMI SHUTSHA, Dieudonné, *La question de la fraude électorale en République Démocratique du Congo*, Siréas, 2011/16, <http://www.sireas.be/publications/analyse2011/2011-16int.pdf>

FPR (Front Patriotique Rwandais), Statement by the political bureau of the Rwandese Patriotic Front on the proposed deployment of a

U.N. intervention force in Rwanda, 30 avril 1994, <http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB117/Rw29.pdf>

FRANCE RWANDA TRIBUNE, 14/09/2012, *Trois prisonniers politiques nominés au prix Sakharov*, <http://www.france-rwanda.info/article-rwanda-trois-prisonniers-politiques-nomines-au-prix-sakharov-du-parlement-europeen-2012-110089804.html>

GUICHAOUA André, « Annexe 15 : Les assassinats de personnalités politiques en 1993-1994 », in *Rwanda, de la guerre au génocide*, op.cit, http://rwandadelaguerreaugenocide.univ-paris1.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_15.pdf

GUICHAOUA André, « Annexe 23 : L'offensive du FPR de février 1993 », in *Rwanda, de la guerre au génocide*, Ed. La découverte, Paris 2010, http://rwandadelaguerreaugenocide.univ-paris1.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_23.pdf

HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda, Les ruraux déracinés. Réinstallation et expropriations dans les zones rurales du Rwanda*, Juin 2001, <http://www.hrw.org/reports/pdfs/r/rwanda/rwanfr0501.pdf>

HUMAN RIGHTS WATCH, *La guerre dans la guerre, Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo*, juin 2002, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/Congo0602-fr.pdf>

HUMAN RIGHTS WATCH, *RDC : Arrêtez Laurent Nkunda pour crimes de guerre*, février 2006, <http://www.hrw.org/news/2006/02/01/rd-congo-arr-tez-laurent-nkunda-pour-crimes-de-guerre>

HUMAN RIGHTS WATCH, *La condamnation d'un médecin pour génocide doit être ré-examinée*, février 2008, <http://www.hrw.org/fr/news/2008/02/15/rwanda-la-condamnation-d-un-m-decin-pour-g-nocide-doit-tre-r-examin-e>

HUMAN RIGHTS WATCH, *La loi et la réalité, les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*, juillet 2008, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/rwanda0708frweb_0.pdf;

HUMAN RIGHTS WATCH, *Justice compromise. L'héritage des tribunaux communautaires Gacaca du Rwanda*, mai 2011, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/05/31/rwanda-h-ritage-mitig-pour-les-tribunaux-communautaires-traitant-les-affaires-de-g-n>

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 17/12/14, *Congo: mettre fin au statu quo*, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-centrale/rd-congo/b107-congo-ending-the-status-quo.aspx>

INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, 2007, *IRC Study Shows Congo's Neglected Crisis Leaves 5.4 Million Dead; Peace Deal in N. Kivu, Increased Aid Critical to Reducing Death Toll*, <http://www.rescue>

[org/news/irc-study-shows-congos-neglected-crisis-leaves-54-million-dead-peace-deal-n-kivu-increased-aid--4331](http://www.irc-study-shows-congos-neglected-crisis-leaves-54-million-dead-peace-deal-n-kivu-increased-aid--4331)

JAMBONEWS.NET, *Assassinats des trois évêques en 1994 au Rwanda : l'ordre venait de Kagamé*, <http://www.jambonews.net/actualites/20130409-assassinats-des-trois-eveques-en-1994-au-rwanda-lordre-venait-de-paul-kagame/>

JAMBONEWS.NET, *Les Pays-Bas dans le jeu répressif prôné par le régime rwandais*, <http://www.jambonews.net/actualites/20141024-les-pays-bas-dans-le-jeu-repressif-prone-par-le-regime-rwandais/>

JAMBONEWS.NET, *Les USA condamnent le déroulement des élections législatives rwandaises de septembre 2013*, <http://www.jambonews.net/actualites/20131127-les-usa-condamnent-le-deroulement-des-elections-legislatives-rwandaises-de-septembre-2013/>

JEUNE AFRIQUE, *RDC : De l'AFDL de Kabila au M23 de Makenga, la fin d'un cycle ?* <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20131111040147/joseph-kabila-rcd-rdc-laurent-d-sir-kabila-r-trospective-rdc-de-l-afdl-de-kabila-au-m23-de-makenga-la-fin-d-un-cycle.html>

MINANI BIHUZO, Rigobert, *Un chantier inachevé : Balise pour la paix dans les Grands lacs*, http://africacenter.org/wp-content/uploads/2012/07/AfricaBrief_21_French.pdf

MUSABYIMANA, Gaspard (2009), *La mort de Fred Rwigema au second jour de l'attaque du Rwanda par le FPR reste mystérieuse*, www.musabyimana.net/lire/article/fred-rwigema/index.html

NERETSE Emmanuel, *Rwanda, les contradictions de Paul Kagamé*, <http://gaspard-musabyimana.over-blog.com/article-rwanda-les-contradictions-de-paul-kagame-70671879.html>

ONU, Conseil de Sécurité, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, document S/2002/1146, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/621/80/IMG/N0262180.pdf?OpenElement>.

ONU, Conseil de Sécurité, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, document S/2008/773, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2008/773

ONU, Conseil de Sécurité, *Additif au rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2012/348) concernant les violations par le Gouvernement rwandais de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions*, document S/2012/348/Add.1, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/348/Add.1.

ONU, Conseil de Sécurité, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, document S/2014/42, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/42

ONU, Conseil de Sécurité, Résolution 2194 (2014), document S/RES/2194 (2014), [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2194\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2194(2014))

ONU, Haut Commissariat pour Les Réfugiés (UNHCR), *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, <http://www.ohchr.org/fr/countries/africaregion/pages/rdcprojetmapping.aspx>

ONU, Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association, *Rwanda: First Official Visit*, <http://freeassembly.net/rapporteurpressnews/rwanda-visit-ohchr/> et <http://freeassembly.net/rapporteurpressnews/hrc26-advance/>

PARLEMENT EUROPÉEN, *Résolution sur le Rwanda: L'affaire Victoire Ingabire*, 2013/2641(RSP)

PARTENARIAT INTWARI « *Génocide rwandais: Le peuple rwandais crie justice. Plaidoyer pour une enquête globale, objective et impartiale sur le génocide rwandais et ses conséquences: Résultats d'investigations menées par la Cellule de la Documentation & Sécurité du Partenariat-Intwari*, <http://www.mondialisation.ca/g-nocide-rwandais-le-peuple-crie-justice/8283>

PAX CHRISTI Belgique (2005), *Le pillage des ressources naturelles et la guerre au Congo*, <http://paxchristiwb.be/files/files/pcwb-pillage-congo.pdf>.

PAX CHRISTI Netherlands (2009), *Rwanda beyond the sterile debate between believers and non believers*, <http://www.search4dev.nl/download/417194/362764.pdf>

PUTS, Jean Paul, *Radio Muhabura, une radio de la haine protégée?* <http://www.musabyimana.net/lire/article/radio-muhabura-une-radio-de-la-haine-protegee-etude-du-dr-jean-paul-puts/index.html>

RFI, 31/05/02, *Le pillage se poursuit en RDC*, http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/029/article_14989.asp

RFI, 9/07/13, *Interview de Patrick Karegeya: « Nous savons d'où les missiles sont partis »*, <http://www.rfi.fr/afrique/20130708-patrick-karegeya-nous-savons-missiles-sont-partis/> ;

RFI, 9/07/13, *Interview de Kayumba Nyamwasa « Je suis prêt à apporter toutes les preuves »*, <http://www.rfi.fr/afrique/20130708-faustin-kayumba-nyamwasa-je-suis-pret-apporter-toutes-preuves/>

RFI, 17/01/14, *Affaire Karegeya, Déclarations sans précédent des États-Unis à l'égard du Rwanda*, <http://www.rfi.fr/afrique/20140117-rwanda-affaire-karegeya-declarations-precedent-etats-unis-psaki-afrique-du-sud/>

RFI, 25/01/14, *Assassinat de Karegeya: Kagamé dément toute implication du Rwanda*, <http://www.rfi.fr/afrique/20140125-assassinat-karegeya-kagame-dement-toute-implication-rwanda/>

RFI, 01/05/14, *interview de Catherine Newbury, professeur émérite au Smith College*, <http://www.rfi.fr/emission/20140501-catharine-newbury-professeur-emerite-smith-college/>

RFI, 26/11/14, *Disparition du témoin Gafirita: la police kényane n'ouvre pas d'enquête*, <http://www.rfi.fr/afrique/20141126-affaire-habyarimana-rwanda-emile-gafirita-temoin-kenya/>

RifDP (Réseau International des Femmes pour la Démocratie et la Paix), *Réaction aux propos tenus par le président Paul Kagamé le 30 juin 2013*, <http://www.rifdp-iwndp.org/le-rifdp-condamne-lincitation-a-la-haine-ethniste-par-le-president-paul-kagame/>

RNW (Radio Netherlands Worldwide), *Le Rwanda, un paradis des affaires ?*, <http://www.rnw.nl/afrique/article/le-rwanda-un-paradis-des-affaires>

RWAMUCYO.COM, *Pourquoi Dégratias Mushayidi a-t-il été condamné à perpétuité ?* http://www.rwamucyo.com/index.php?id=5&tx_ttnews%5Btt_news%5D=184&cHash=7d17d09938

SOCIÉTÉ CIVILE.CD, *Une page d'histoire : une interview du général James Kabarebe accordée à Kigali à la presse canadienne, 19/12/2007*, <http://www.societecivile.cd/node/3605>

SOS RWANDA-BURUNDI, (1998) *Liste des membres du FPR-INKOTANYI/APR soupçonnés d'avoir prémédité et commis des crimes contre l'humanité qui sont de la compétence du T.P.I.R, dossier N°.1*, <http://repositories.lib.utexas.edu/handle/2152/5863>

TEEVEN, Fred, *Brief van de Staatssecretaris van veiligheid en justitie, Vaststelling van de begrotingsstaten van het Ministerie van Veiligheid en Justitie (VI) voor het jaar 2014 – Vreemdelingenbeleid, Tweede Kamer, vergaderdag 2013-2014, 33750 VI, nr.108, Den Haag*, <https://zoek.officielebekendmakingen.nl/dossier/34000/kst-33750-VI-108.html>

THOMSON, Susan, 24/2/2010, *Les camps de rééducation ingando sont loin d'être des instruments de justice et de réconciliation. Observations d'une participante d'un camp ingando au Rwanda*, <http://ikazeiwacu.fr/2013/06/04/les-camps-de-reeducation-ingando-sont-loin-d%E2%80%99etre-des-instruments-de-justice-et-de-reconciliation->

[observations-d%E2%80%99une-participante-d%E2%80%99un-camp-ingando-au-rwanda/](#)

VIDAL, Claudine, *Les humanitaires, témoins pour l'histoire*, Article paru dans Les Temps Modernes, n/ 627, « L'humanitaire », avril-mai-juin 2004, p. 92-107, <http://jambonews.net/wp-content/uploads/2010/09/KibehoArticleDeClaudineVidal.pdf>

UWILINGIYIMANA, Juvénal, *Lettre au procureur du TPIR*, 5 novembre 2005, http://www.tpirheritagedefense.org/Conference2/Papers/Lettre_Juvenal_Uwilingiyimana_au_procureur_du_TPIR.pdf

Reportages filmés (par ordre chronologique)

PATRICK FORESTIER, *Du sang dans nos portables*, 2008, <https://www.youtube.com/watch?v=luqCulqKHXA>

SAVE RWANDA, *Willy Claes met en cause le général Kagamé*, interview (en néerlandais), 2/04/09, http://www.dailymotion.com/video/x8uss5_willy-claes-met-en-cause-le-general_news, traduit sur <http://www.france-rwanda.info/article-35565631.html>.

NEW YORK TIMES.COM, 30/04/10, *Rwanda's Island Prison*, <http://www.nytimes.com/video/world/1247467728715/rwanda-s-island-prison.html>

BBC, 1/10/14, *Rwanda's Untold Story*, <http://vimeo.com/107867605>

ENQUÊTE 24, 8/10/14, *Génocide rwandais, l'histoire truquée. Secret dévoilé 20 ans après, Kagamé inculpé*, <http://www.youtube.com/watch?v=LdQQhTt4X70>

KRO-BRANDPUNT (Pays Bas), 9/11/14, *De lange arm van Kagame*, <http://brandpunt.kro.nl/seizoenen/2014/afleveringen/09-11-2014/fragmenten/de-lange-arm-van-kagame>

